

## L' Apposition, Franck Neveu

---

### 1. Délimitation du domaine

---

#### 1.1. Étymologie, définition, domaine d'application

Le terme *apposition* est un emprunt au latin *appositio*, formé à partir du verbe *appondere* signifiant, « poser auprès, ajouter ». La notion d'apposition, qui figure au nombre des fonctions syntaxiques du nom et de l'adjectif dans les analyses contemporaines, s'applique à un type de construction qui peut être décrit comme l'appariement de deux segments linguistiques hiérarchiquement ordonnés (un constituant support et un constituant apport), formant une expression désignative complexe, sémantiquement et formellement disjointe par le détachement. Par exemple, pour ne mentionner que les types les plus courants :

- (1) Il se sentit enseveli à la fois par ces deux infinis, *l'océan et le ciel*. (V. Hugo, *Les Misérables*)
- (2) *Tendre*, elle m'apprit la tendresse. (J.-P. Sartre, *Les Mots*)
- (3) Paul Broca (1824-1880) et l'anthropologie physique. *Fondateur de l'École d'anthropologie de Paris*, il s'appuie sur l'analyse des races et sur la craniologie. (*Sciences humaines*, déc. 2000, janv.- fév. 2001)
- (4) Julius Epstein, *scénariste américain, coauteur de Casablanca*, de Michael Curtiz, est mort samedi 30 décembre 2000 à Los Angeles. (*Le Monde*, 5/1/2001)
- (5) *Ingénieur*, votre connaissance des protocoles GSM/GPRS et du monde des mobiles (développement - intégration), votre pratique de la langue anglaise, accompagnent votre souhait d'avoir une vue globale du produit. (*Le Point*, 2/6/2000)
- (6) *Assise sur le canapé au fond du salon, les bras croisés, les mains fiévreuses, frémissante de tout le corps*, Renée disait cela d'une voix vibrante, saccadée, et qui avait les colères de son âme. (E. et J. de Goncourt, *Renée Mauperin*)
- (7) Le porte-parole du Président, *Hubert Védrine*, expose la stratégie présidentielle. (L. Picabia, 2000 : 73)

L'apposition est une catégorie fonctionnelle qui peut être comptée parmi les plus difficiles de la grammaire traditionnelle. La difficulté de la problématique vient de la mise à l'épreuve que la notion fait subir aux concepts d'intégration, de hiérarchie, de dépendance, de prédication, de référence, dont elle souligne le caractère souvent approximatif dans l'explication grammaticale. La difficulté s'explique aussi par l'histoire souvent méconnue de la notion, et les confusions qu'elle a engendrées dans la grammaire scolaire.

## 1.2. Origines, développement historique

**1.2.1.** La notion apparaît chez les grammairiens latins des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, qui la décrivent comme une construction épithétique qualifiée, selon les auteurs, d'*adjuncta*, d'*apposita* ou de *sequentia*, et formée d'un syntagme en appui à un support nominal, dont le sens se trouve ainsi complété ou déterminé. La structure peut être également désignée par le terme d'*epexegetis*, c'est-à-dire « explication ajoutée ».

Diverses sources (Thurot, 1868; Baratin, 1989; Colombat, 1993) rappellent le traitement de la notion par Priscien (fin V<sup>e</sup>/début VI<sup>e</sup> siècle), aux livres XIV, XVII et XVIII des *Institutiones Grammaticae* : (i) engagée dans la description morphosyntaxique du mécanisme prépositionnel, lequel se distingue précisément ainsi du mécanisme conjonctionnel, l'*appositio* (*vs compositio*) sert à discriminer les morphèmes employés de manière autonome (« apposés »), *i.e.* disjoints de leur support, et les morphèmes (« composés ») soudés au complément, par exemple *mecum*, ou bien liés par affixation préfixale à une base verbale, par exemple *advenio*; (ii) Priscien recourt également à la notion, par le biais des termes *appositivus* (synonyme d'*additivus*), *aponi*, *appositio*, pour décrire l'emploi du pronom *ipse* en renforcement de pronoms ou de noms (ex. *ego ipse*, « moi-même »; *tu ipse*, « toi-même »; *ille ipse*, « celui-ci lui-même »; *Cicero ipse*, « Cicéron lui-même »), faculté « appositive » qui peut se manifester aussi avec d'autres pronoms, comme *ille*; (iii) enfin, on note que Priscien décrit des constructions nominales que le Moyen Âge identifiera par l'*appositio* en en rendant compte déjà par l'ellipse de *ens* ou d'une relative (ex. *Filius Pelei Achilles*, « Achille, fils de Pélée », *i.e.* *Achilles [ens]* ou [*qui est*] ou [*qui fuit*] *Pelei filius*).

En dépit de son recensement dans la métalangue de la latinité, c'est dans la typologie médiévale des figures de construction que l'on situe le véritable point de départ de l'évolution historique de l'apposition, mais les contours notionnels et la terminologie sont très instables.

**1.2.2.** Roger Bacon (1214-1292, *Summa Grammatica*), distingue ainsi nettement deux modes de construction de l'apposition : (i) l'*appositio immediata* (ex. *animal homo*, « l'animal homme »), (ii) l'*appositio mediata* (ex. *homo currit, uerbi gratia Sor*, « un homme court, par exemple Socrate »).

Il est établi dès cette époque que l'apposition désigne pour l'essentiel des structures binominales que l'on qualifierait aujourd'hui de *coréférentielles*, c'est-à-dire des constructions « immédiates », dans lesquelles N<sub>1</sub> - qui commande l'accord avec les autres éléments de la phrase - et N<sub>2</sub> sont fléchis au même cas mais peuvent présenter une *distorsion* (*improprietas*, donc « figure ») au niveau du genre (ex. *animal*, neutre; *capra*, féminin), et où la place des constituants dépend de leur niveau d'ordination sémantique respectif (N<sub>1</sub> est le superordonné de N<sub>2</sub>).

**1.2.3.** C'est à partir du XVI<sup>e</sup> siècle que se met en place la grammatisation effective de l'apposition, qui se prolongera en France jusque vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

On doit à Du Marsais la réintroduction dans le discours grammatical en France de l'apposition (articles « Apposition » et « Construction » de l'*Encyclopédie*). Sa définition développe la notion de qualification adjectivale du terme apposé, appelé aussi « modificatif » ou « adjectif », et celle de concordance morphosyntaxique et référentielle entre les constituants de la séquence. Présentée comme figure de construction, l'apposition est décrite comme la mise en relation directe, c'est-à-dire sans conjonction, d'un nom propre et d'un nom commun (« nom appellatif »), celui-ci exerçant une caractérisation sur celui-là (ex. *urbs Roma*; *Flandre, théâtre sanglant*; *Alexandre, fils de Philippe*; *Darius, roi des Perses*, etc.). En associant ainsi le type lié et le type détaché, Du Marsais ne fait finalement que reprendre, en les appliquant au français, des analyses développées au XIII<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècle.

**1.2.4.** Cette approche sera discutée à deux reprises par Beauzée, dont les contributions au débat sur l'apposition mettent un point final à la première période d'installation de la notion dans la grammaire française. Beauzée revient tout d'abord sur la question des constructions liées dans l'article « Génitif » de l'*Encyclopédie*. Il y démontre entre autres que dans les tours *urbs Roma*, *flumen Sequana*, *mons Parnassus* les noms propres doivent être tenus pour des constituants adjectivaux déterminatifs, spécifiant des « qualités individuelles » qui permettent d'identifier le référent du nom appellatif :

[...] *urbs Roma* ne signifie point, comme on l'a dit, *Roma quae est urbs*; c'est au contraire *urbs quae est Roma*; *urbs* est déterminé par les qualités individuelles renfermées dans la signification du mot *Roma*. (Beauzée 1751-1772 : 588)

Cette rectification est importante. Contrairement à Du Marsais qui convoque indistinctement latin et français dans son analyse, Beauzée borne ses descriptions à la langue latine, évitant ainsi de fondre dans une même problématique *urbs Roma* et *la ville de Rome*. Car si l'*appositio* est née de l'observation d'une curiosité casuelle du latin, par essence non réductible au génitif, c'est pourtant bien la structure génitive (adnominale :  $N_1(de)N_2$ ), débarrassée de tout indicateur flexionnel, et nécessairement engagée dans un mécanisme de détermination de type épithétique, qui s'offre à l'analyse des grammairiens du français dans *la ville de Rome*. Contrairement au latin qui permet d'identifier la catégorie appositive sur des bases morphosyntaxiques et sémantiques, le français ne présente que des critères sémantiques pour distinguer le tour dit « génitif » et le tour dit « appositif » dans les séquences  $N_1(de)N_2$ . Plusieurs enseignements sont à retenir de cette analyse. Le repérage d'une spécificité morphosyntaxique et sémantique dans le type *urbs Roma* ne doit nullement compromettre l'identification d'un mécanisme déterminatif de  $N_2$  sur  $N_1$ , assez semblable à celui qui se rencontre dans les structures génitives du type *amor virtutis*. Si la spécificité grammaticale du tour latin est assez aisément accessible à l'analyse, il s'en faut de beaucoup qu'il en soit de même en français. Il ressort de cette observation que si les conditions d'une légitimité linguistique minimale pour l'ouverture d'une catégorie fonctionnelle sont réunies en latin, ce n'est pas le cas en français. C'est pourquoi Beauzée, dans la ligne de Port Royal, ne semble pas voir

dans l'apposition une notion transférable à la description de la langue française. On comprend mieux ainsi, dans cet article, l'usage du seul recours au latin pour l'exemplification, et l'apparente association des catégories de l'apposition et du génitif par le biais d'un mécanisme déterminatif commun, en dépit des relations sémantiques différentes qui s'instaurent entre les deux N dans chacun des deux tours (coréférence/disjonction référentielle). Ce que Beauzée sous-entend dans l'article « Génitif », laissant à l'article « Apposition » de l'*Encyclopédie méthodique*, le soin de rendre explicite, c'est que la notion d'apposition, pour être opératoire sur la langue française, doit s'affranchir définitivement de l'influence des grammaires latines. Pour ce faire, il faut non seulement renoncer au latin dans l'explication linguistique, et donc à la prétendue conformité des deux langues qu'un tel mode d'exemplification nécessairement véhicule, il faut aussi reconstruire la notion sur des bases grammaticales nouvelles. Ce que fait Beauzée en orientant résolument son analyse vers les constructions détachées, perspective que seule pouvait autoriser la toute récente intégration à la description linguistique de la démarcation graphique des énoncés. L'article « Apposition » de l'*Encyclopédie méthodique* (1782), dont on a longtemps sous-estimé l'intérêt, est une longue et précise réflexion critique des descriptions antérieures de la notion, particulièrement de celle de Du Marsais. Beauzée y propose une extension de l'apposition à des constructions formées, pour le support, d'un nom propre ou commun, et, pour le segment détaché, d'un constituant nominal ou adjectival formant l'addition d'un sens « purement accessoire explicatif » dont la suppression ne peut nuire au sens principal. De toute évidence inspiré par *La Logique ou l'Art de Penser*, Beauzée fait reposer son analyse, d'une part sur la constatation de l'existence de groupes périphériques à la structure argumentale de l'énoncé, groupes susceptibles d'entretenir une relation de coréférence avec leur appui nominal, et d'autre part sur l'inaptitude du segment apposé à restreindre l'extension sémantique du support et donc à modifier les conditions de vérité de la prédication d'ancrage. Il rompt ainsi avec la tradition aporétique latinisante qui réunit sous une même rubrique fonctionnelle des tours (*la ville de Rome/Flandre, théâtre sanglant*) qui non seulement ne sont nullement apparentés au plan formel, mais qui, de surcroît, reçoivent un commentaire sémantique exactement contraire.

**1.2.5.** L'influence de Beauzée s'exerce activement sur la grammaire générale des débuts du XIX<sup>e</sup> siècle, et cette analyse, enrichie de précisions touchant principalement la classe grammaticale du support et sa place dans la phrase, sera reprise sans modifications théoriques notables par Marmontel, Fontanier, Landais, plus partiellement par Silvestre de Sacy.

Le XIX<sup>e</sup> siècle, tourné vers la vulgarisation grammaticale, ne fera qu'étoffer l'exemplier, sans enrichir la définition. Après une période de déclin où elle disparaît au profit de notions peu descriptives (*complément logique explicatif, complément qualificatif accessoire*, etc.), l'apposition refait surface dans la seconde moitié du siècle, convoquée dans la métalangue pour régler les problèmes orthographiques liés à l'accord du verbe avec un sujet complexe (Chervel 1981 : 189-192). Lorsque deux

termes en position préverbale sont candidats à la fonction sujet, celui des deux qui est susceptible de disparaître sans nuire à la cohérence morphologique, syntaxique et sémantique de la phrase est déclaré *apposé*. Dans cette perspective, on comprend que l'apposition figure exclusivement parmi les fonctions nominales. Son ouverture à l'adjectif, proposée dans certains manuels dès les années 1880, ouverture qui n'est finalement qu'un retour aux analyses les plus abouties de la grammaire générale, va bien sûr bouleverser ce fragile jeu de construction grammaticale, et susciter des débats et des analyses qui se prolongeront jusqu'à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. Voir, entre autres, Gaiffe & *alii* (1936 : 71-72, 91, 164-165, 227, 267), Dauzat (1947 : 402-404, 424-425), Imbs (1951), Lombard (1952), Galichet (1957, 1962), Pignon (1961, 1962), Arrivé (1962), Bonnard (1962, 1971, 1972a, 1972b), Chaurand (1962), Chevalier (1962), Chevallier (1962), Mouchet (1962), Bondy (1963), Glatigny (1966), Dessaintes (1966), Mitterand (1970), Rothenberg (1970), Aymard (1975), Mahmoudian (1976), Rioul (1983), Wilmet (1986, 1997), Forsgren (1993), Lago (1994).

**1.2.6.** Au XX<sup>e</sup> siècle, et jusqu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle, la recherche s'est orientée dans quatre directions principales. C'est tout d'abord, et principalement, la question de l'identité fonctionnelle de l'apposition qui a retenu l'attention. On distingue ici des travaux qui, dans l'ensemble, maintiennent la réflexion sur le terrain d'une grammaire des fonctions, et où se retrouvent quelques-unes des données précédemment mentionnées, qu'il s'agisse d'une approche ontologique de la notion, par le biais d'une interrogation large sur son statut linguistique et sur son rattachement au domaine syntaxique (fonction syntaxique ou « mode de construction » ?), ou qu'il s'agisse d'une approche conceptuelle plus descriptive, visant à tracer les frontières fonctionnelles de l'apposition relativement à celles du complément de circonstance, de l'épithète et de l'attribut. Voir entre autres : Norwood (1954), Hockett (1955), Tesnière (1959 : 163-168), Dessaintes (1966), Sopher (1971), Prebensen (1973), Raabe (1975, 1979), Burton-Roberts (1975, 1994), Taboada (1978), Forsgren (1981, 1991, 1993), Rioul (1983), Wilmet (1986, 1997), Meyer (1987, 1989, 1992), Fuentes Rodriguez (1989), Lago (1993, 1994), Neveu (1996, 1998a). On peut associer à ce regroupement des études qui, bien que ne portant pas spécifiquement sur l'apposition, ont contribué à clarifier la question de ses frontières fonctionnelles : entre autres Eriksson (1980, 1993), Hanon (1989), Palm (1989), Noailly (1990, 1999), Blanche-Benveniste (1998), Borillo (1998), Leeman (1998).

**1.2.7.** Un deuxième ensemble est formé d'études qui, dans le cadre d'une approche à dominante sémantique des constructions usuellement associées à l'apposition, font porter l'analyse sur la combinatoire des déterminants du segment support et du segment apport, et sur les problèmes référentiels qu'elle signale, qu'il s'agisse d'investigations ayant par ailleurs vocation à explorer la juxtaposition nominale, la relation apposition/dislocation, le fonctionnement de l'identification métaphorique, la valeur des positions droite ou gauche du segment détaché et les contraintes qu'elles exercent sur son mode de détermination, ou qu'il s'agisse d'études de

corpus cherchant à dégager la dépendance de certaines configurations à l'égard de l'environnement discursif. Quelques-uns de ces travaux, par le biais de la problématique déterminative, ont permis de faire apparaître l'apposition comme une structure syntaxique complexe à deux items, formant un entier fonctionnel insécable, très actif dans la dynamique textuelle (Tamba-Mecz 1975, Neveu 1998, 2000). Voir entre autres : Ruelle (1970), Delorme & Dougherty (1972), Soublin & Tamine (1973), Milner (1973 : 93-140, 1976, 1978 : 174-223), Burton-Roberts (1975, 1994), Tamba-Mecz (1975), Tamine (1976), Rioul (1983), Dupont (1985), Forsgren (1988), Picabia (1991, 1992), Lago (1993, 1994), Neveu (1996, 1998a : 90-121).

Un troisième groupe d'études peut être constitué autour des analyses du fonctionnement prédicatif du système appositif, et de son mode de rattachement à la prédication d'ancrage. Prennent place ici principalement les typologies syntaxiques et sémantiques des prédicats appositifs dans l'ordre de la phrase simple ou complexe, les travaux sur la prédication seconde détachée, et les descriptions du mécanisme incidenciel de l'apposition (support actanciel/support relationnel). Voir entre autres : Seiler (1960), Regula (1967, 1969), Rohrer (1968), Zemb (1968 : 275-298, 1978), Sopher (1971), Bogacki (1973), Spore (1974), Burton-Roberts (1975, 1994), Raabe (1975, 1979), Huot (1978), Taboada (1978), Fradin (1980), Dupont (1985), Kleiber (1987), Saugstrup (1984), Riegel (1985), Wilmet (1986, 1997), Meyer (1987, 1989, 1992), Combettes (1988, 1998), Forsgren (1988, 1991, 1993, 1996), Fradin (1988), Mélis (1988), Van den Bussche (1988), Lago (1991), Picabia (1991, 1992), Blanche-Benveniste (1998), Neveu (1998a : 65-199, 1998b, 1998c).

Enfin, un quatrième ensemble regroupe des études proposant une approche discursive et textuelle des faits de syntaxe détachée. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une analyse qui, selon la période et l'orientation théorique, se présente comme rhétoricostylistique, transphrastique, informationnelle ou macrosyntaxique. Elles privilégient dans tous les cas l'exploration de vastes corpus et la problématique de l'ordre des constituants dans l'énoncé. Voir entre autres : Dessaintes (1960), Morier (1961), Bar (1967), Zemb (1968 : 275-298), Skårup (1975), Deulofeu (1979), Combettes (1988, 1993, 1998), Berrendonner & Reichler-Béguelin (1989), Berrendonner (1990), Blanche-Benveniste & *alii* (1990), Neveu (1995, 1998a : 171-252, 1998b, 1998c).

Il ressort des nombreux débats sur l'apposition que la pierre d'achoppement de la notion est la coréférence. Pour beaucoup d'auteurs, c'est de la valeur exclusive du critère de l'identité référentielle entre deux expressions nominales réunies dans une même séquence que dépend l'existence de l'apposition. L'étendue de son champ d'application est en effet amenée à varier considérablement (éviction ou intégration des constructions adjectivales) selon que la coréférence y est retenue comme un critère définitoire de la catégorie, ou simplement descriptif de certains types de constructions.

Mais pour qu'il y ait coréférence *stricto sensu* il faut nécessairement qu'il y ait référence, c'est-à-dire qu'y soit à l'œuvre non pas seulement une référence virtuelle, définie par des propriétés lexicales, mais une référence actuelle, définie par la relation entre une séquence linguistique et un segment de réalité, relation qui confère à l'expression sa capacité désignative. Or des études récentes ont fait apparaître que, dans le système appositif, détachement et prédication seconde entraînent le blocage de tout mécanisme référentiel du segment concerné, lequel a pour fonction générale de *prédiquer* les propriétés du support et non pas de *désigner* un référent. La valeur dite « identifiante » des prédicats de dénomination (ex. *Le président du directoire, M. Gordon, reçoit le jeudi*), fréquemment convoquée pour illustrer le fonctionnement coréférentiel des constructions, doit être tenue pour un effet de sens résultant le plus souvent de l'abstraction du terme détaché de son environnement. Le segment détaché de l'apposition, quelle que soit sa nature (nominale, adjectivale, participiale, etc.), est un terme descripteur qui se comporte de manière qualificative à l'égard de son point d'appui, avec lequel il constitue une cellule référentielle et informationnelle, et il forme dans l'énoncé un prédicat second, inapte à modifier les conditions de vérité de la prédication principale.

---

## 2. Références bibliographiques importantes

---

- Beauzée N., 1751-1772, article « Génitif », *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, Paris, Briasson, David, Le Breton et Durand, tome VII.
- Beauzée N., 1782, article « Apposition », *Encyclopédie méthodique - Grammaire et Littérature*, Paris, Panckoucke, tome premier; *Archives de la linguistique française*, Centre d'étude du français moderne et contemporain - C.N.R.S. Association des universités partiellement ou entièrement de langue française.
- Bogacki B. K., 1973, *Types de constructions appositives en français*, Polska akademia nauk, komitet jezykoznawstwa, Wroclaw, Warszawa, Krakow, Gdansk.
- Chervel A., 1981, *Histoire de la grammaire scolaire, ...et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque Payot », 394, première édition 1977.
- Combettes B., 1998, *Les Constructions détachées en français*, Paris-Gap, Ophrys.
- Du Marsais C. C., 1987, article « Apposition », *Les Véritables principes de la grammaire et autres textes*, Paris, Fayard, première édition 1729-1756.
- Dupont N., 1985, *Linguistique du détachement en français*, Berne, Peter Lang.
- Forsgren M., 1988, « Apposition adnominale : déterminants et ordre des constituants », *Travaux de linguistique*, 17 : 137-157.
- Forsgren M., 1993, « L'adjectif et la fonction d'apposition : observations syntaxiques, sémantiques et pragmatiques », *L'Information grammaticale*, 58 : 15-22.
- Fuentes Rodriguez C., 1989, « De nuevo sobre la aposicion », *Verba*, 16 : 215-236.
- Lago J., 1994, « L'apposition est-elle une fonction ou un mode de construction? », *L'Information grammaticale*, 63 : 12-17.

- Meyer C.-F., 1992, *Apposition in contemporary English*, Cambridge University Press.
- Neveu F. (dir.), 2000, « Nouvelles recherches sur l'apposition », *Langue française*, 125.
- Neveu F., 1998, *Études sur l'apposition*, Paris, Honoré Champion.
- Picabia L., 1991, « Article zéro et structures apposées », *Langages*, 102 : 88-102.
- Raabe H., 1979, *Apposition - Untersuchungen zum Begriff und Struktur, im Französischen unter weiteren Berücksichtigung des Deutschen und Englischen*, Tübingen, Gunter Narr.
- Rioul R., 1983, « Les appositions dans la grammaire française », *L'Information grammaticale*, 18 : 21-29.
- Tamba-Mecz I., 1975, « Système de l'identification métaphorique dans la construction appositive », *Le français moderne*, 3 : 234-255.
- Tamine J., 1976, « Une discussion de méthode à propos de l'apposition » in J.-C. Chevalier & M. Gross (eds), *Méthodes en grammaire française*, Paris, Klincksieck : 133-150.
- Van Den Bussche H., 1988, « Typologie des constructions appositives », *Travaux de linguistique*, 17 : 117-135.
- Wilmet M., 1997, « L'apposition : une fonction à réestimer », in G. Kleiber & M. Riegel (eds), *Les Formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin*, Louvain-La-Neuve, Duculot : 413-422.

---

### 3. Analyses descriptives et méthodologiques du système appositif

---

Parmi les nombreux points qui font problème dans l'application de la notion d'apposition à la description linguistique, et qui ont été traités dans la littérature, on retiendra ici plus particulièrement : les syntagmes binominaux  $N_1(\text{de})N_2$ , la coréférence et la question de l'adjectivité, l'apposition et la connexion en syntaxe de dépendance, le mécanisme prédicatif, l'apposition dans les séquences juxtaposées, les constructions appositives dans la langue parlée, la situation de l'apposition au sein de la problématique générale du détachement et les principaux types de détachements observés dans les constructions appositives.

#### 3.1. Les syntagmes binominaux $N_1(\text{de})N_2$ dits « appositifs »

Comme cela a été rappelé plus haut en 1.2.1.-1.2.4., l'analyse « coréférentielle » des constructions associées à l'apposition, qui est un héritage des grammaires du latin (sur le modèle du tour *urbs Roma*), a durablement mis en échec la description des tours dits « liés » et celle des tours dits « détachés ».

Si la linguistique contemporaine ne retient plus les tours « liés » dans la catégorie appositive cela ne saurait s'expliquer par une simple stratégie de simplification méthodologique. On vise ainsi à faire apparaître la dissociation de deux objets linguistiques distincts et hétérogènes, le segment  $(\text{de})N_2$  relevant du mécanisme déterminatif de l'épithèse : voir entre autres Bartning (1995), Forsgren (1991, 2000), Kleiber (1985), Neveu (1998a, 2000a), Noailly (1990, 2000), Pignon (1961), Wilmet (1986).

Qu'il s'agisse d'une épithète de complémentation, de sens relationnel (avec ou sans discordance de nombre) où  $N_2$  figure comme la réduction nominale d'un syntagme prépositionnel (sur la notion d'épithète de complémentation, voir Michèle Noailly 1990 : 94-131) :

- (1) un régime pizzas
- (2) le gouvernement Castex
- (3) un accident voyageur, etc.

ou qu'il s'agisse d'une épithète de qualification avec ou sans ligateur graphique se prêtant à la paraphrase  $N_1$  *qui est un*  $N_2$  (sur la notion d'épithète de qualification, voir M. Noailly 1990 : 35-64) :

- (4) un débat fleuve
- (5) un film témoignage
- (6) une solution miracle
- (7) des quartiers poubelles, etc.

Tours que l'on peut rapprocher de créations plus nettement idiolectales :

- (8) le rocher-hydre
- (9) le torrent-reptile
- (10) les hommes-musiques

qui sont des constructions empruntées à Victor Hugo et Jules Michelet, citées par Ferdinand Brunot (1922) dans *La Pensée et la langue*, très bien représentées dans la littérature romantique, et qui ont longtemps figuré dans les grammaires du premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle comme des exemples canoniques d'appositions « liées ».

Le fonctionnement sémantique de (8), (9), (10) est assez différent de celui des séquences (4) à (7), puisqu'elles se présentent comme des unités polylexicales métaphoriques (avec ligateur graphique) subordonnées à une contextualité poétique, donc expressivement marquées, et à cet égard, difficilement isolables de leur environnement discursif. On observe ainsi un blocage du mécanisme de l'épithèse, donc un blocage du mécanisme déterminatif. Ici  $N_2$  n'a pas vocation à qualifier ou à compléter  $N_1$ . Il forme avec  $N_1$  un entier conceptuel insécable. On a donc affaire, avec (8)-(10), à des expressions qui se prêtent difficilement à une lecture compositionnelle en dehors de leur environnement discursif. On aura ainsi plus de mal à déduire le sens de ces tours à partir de leurs constituants.

L'inaptitude référentielle de  $N_2$  s'observe également dans des syntagmes binominaux à détermination synthétique ( $N_1N_2$ ) ou analytique ( $N_1$  *de*  $N_2$ ), qui forment des épithètes de dénomination (ou descriptions dénominatives) :

- (11) l'écrivain Péguy
- (12) l'avenue Mozart
- (13) le verbe *tordre*
- (14) la ville de Bruxelles

(15) le mois de janvier, etc.

Le type (12), a été étudié par Georges Kleiber (1981 ; 1985 : 8), qui a montré que certaines catégories de lieux comme les rues, les places, etc., ne prennent pas de nom propre intégral, à la différence d'autres entités spatiales comme les pays, les villes. L'opposition de (12) et de (14) permet de noter que, pour le  $N_1$  locatif de (12), la dénomination qui lui est conférée par  $N_2$  n'est pas effectuée de façon totale. Cette dénomination n'est que partielle, ce qui n'est pas le cas de (14) : \*Mozart est illuminée *vs* Bruxelles est illuminée. Si l'on met à part le cas de dénomination partielle représenté par (12), dont  $N_2$  n'a pas d'autonomie référentielle dans l'ordre locatif, on a affaire pour (11)-(15) à des constructions nominales complexes, qui présentent en  $N_1$  une description de propriété et en  $N_2$  un terme dénominatif (nom commun ou nom propre), lequel, en dépit de sa capacité à désigner, ne fait ici que contribuer à la référentialité de l'entier de l'expression, mais ne l'énonce pas seul. Georges Kleiber (1985 : 7-9) a dégagé le fonctionnement sémantique et pragmatique des types (2) et (11). Cela fait dire à Mats Forsgren que dans *le capitaine Dreyfus*, canon de l'exemple appositif « lié » dans les grammaires scolaires, les deux noms ne sont nullement coréférentiels et substituables. L'unité *Dreyfus* n'est ni appositive, ni référentielle,

[...] c'est un prédicat attributif de dénomination, fonctionnant comme une épithète vis-à-vis du nom *capitaine*. Ce qui est référentiel, c'est le syntagme entier, *le capitaine Dreyfus*. Le test de substitution est donc inutilisable. Au niveau fonctionnel, celui de la structure syntactico-sémantique, il n'y a ainsi aucune différence entre un syntagme comme *le capitaine Dreyfus* et, par exemple, *le chien noir*, à cette exception près que le désignateur rigide *Dreyfus* peut, dans un autre contexte, être référentiel, alors que *noir* ne le peut pas. (Forsgren, 1991 : 604-605)

Les séquences qui viennent d'être évoquées montrent qu'elles affichent un mode de fixation de la référence qui se présente sous la forme du compactage. La structure syntaxique vient ici bloquer le mécanisme référentiel de  $N_2$ .

### 3.2. La coréférence et la place de l'adjectivité dans le système appositif

Nous avons vu en 1.2.7. que la difficulté principale de la notion d'apposition est représentée par la coréférence.

Selon que l'on tient la coréférence pour seulement descriptive de certaines séquences, ou bien définitoire de la notion, l'étendue du champ d'application de l'apposition varie notablement. Dans le premier cas on peut intégrer l'adjectif aux constructions, dans le second cas on doit se limiter aux séquences nominales.

Comme on s'est attaché à le montrer (notamment dans Neveu 1998a et 2000a), on a négligé fréquemment, au profit de la configuration morpholexicale, le rôle de la syntaxe dans les mécanismes référentiels. Mats Forsgren (1991 : 599-605) a montré, à propos des syntagmes binominaux, que dans la plupart des tours associés à l'ap-

position le critère de la coréférence est inopérant. Mais on peut étendre cette analyse aux constructions détachées visées par la notion.

Pour qu'un fait de coréférence soit observable entre deux séquences, la référence virtuelle, définie par des propriétés lexicales (Milner 1982 : 9-17), ne saurait être suffisante. Les constructions adjectivales ou nominales sans déterminant, qui ne manifestent de par leur structure aucune autonomie référentielle, ne posent pas problème sur ce point dans la mesure où elles ne peuvent entrer dans le champ de la coréférence (voir Neveu 1998a : 121-165). On doit noter toutefois que Combettes (1998 : 9-54) fait reposer l'analyse de ces structures sur la notion de référent sous-jacent (cette analyse a été discutée dans Neveu 2000a : 107, note 1)

Il en va différemment pour les noms propres et les constructions nominales pourvues d'un déterminant, qui, décrites comme coréférentielles, sont réputées saturées référentiellement (Combettes, 1998 : 24-28).

Cette approche rappelle une fois de plus la difficulté et les limites de la notion de coréférence (telles qu'elles ont été exposées, entre autres, et diversement, dans Fauconnier, 1974 et Milner, 1982), puisque le caractère référentiel des séquences détachées est déduit du matériel qui les compose, c'est-à-dire qu'il est pensé au seul niveau de la structure interne du syntagme, et non pas aux niveaux de la structure syntaxique et de la dynamique de l'énoncé, ce qui révèle une vision discontinue du phénomène appositif.

Une telle analyse - qui s'appuie sur l'autonomie référentielle de chacun des deux constituants de l'apposition, mais qui omet de prendre en compte la virtualité de cette référence, puisqu'elle n'est pas saisie dans un continuum discursif - aboutit invariablement à accepter l'idée d'une permutabilité sémantique entre le segment détaché et son support, c'est-à-dire celle d'une équivalence entre leur contenu respectif :

- (1) a. Georges W. Busch, *le président des États Unis*, a été réélu le 2 novembre 2004.
- b. Le président des États Unis, *Georges W. Busch*, a été réélu le 2 novembre 2004.

La plupart des auteurs s'attachent généralement à décrire l'échange de fonction grammaticale des deux constituants dans le passage du type (1a) au type (1b) ou inversement, transfert positionnel que l'on sait impossible pour les appositions non déterminées, qui forment un segment de discours inapte à la fonction sujet.

Mais la variation du fonctionnement référentiel entre le type (1a) et le type (1b) et la différence des visées informationnelles qui s'y manifestent sont bien plus rarement traitées. La permutabilité évoquée plus haut est en fait incompatible avec l'analyse des détachements appositifs en termes de prédication *seconde*, type de prédication soumise à l'existence d'une prédication de rang supérieur (voir entre autres : Combettes, 1998; Forsgren, 1988; Furukawa, 1996; Mélis, 1988; Neveu, 1998a;

Wilmet, 1998), puisque la notion même de prédication seconde marque nécessairement l'idée d'une ordination prédicative, qui se trouve ici subvertie.

Cette permutableté sémantique des constituants appositifs ne peut être obtenue que dans le cadre d'une description linguistique menée hors contexte. Elle est donc forcément falsifiée par la structure informationnelle de l'énoncé, qui organise l'ordonnement des groupes syntaxiques, et tout particulièrement celui des groupes périphériques aux positions argumentales, selon une détermination du niveau local par le niveau global (Rastier & *alii*, 1994 : 37 et *passim*). Il est difficile d'accepter l'idée de la pertinence de la notion de prédication seconde de type appositif sans rapporter l'analyse des structures concernées à l'intention communicative du discours et à la problématique interprétative.

C'est pourquoi peut être retenue (Neveu, 1998a, 2000a) l'hypothèse selon laquelle, dans le système appositif, détachement et prédication seconde entraînent le blocage de tout mécanisme référentiel du segment concerné, lequel a pour fonction générale de *prédiquer* les propriétés du support et non pas de *désigner* un référent.

La valeur dite « identifiante » des prédicats de dénomination, type (1b), fréquemment convoquée pour illustrer le fonctionnement coréférentiel des constructions, doit ainsi être tenue pour un effet de sens résultant le plus souvent de l'abstraction du terme détaché de son environnement (on trouvera dans Neveu 1998a : 72-86 une discussion des types sémantiques proposés par Forsgren 1988 et 1991). Elle n'est nullement une constante, et si elle apparaît dans certaines configurations discursives, elle ne peut être pour autant posée *a priori*, ni d'ailleurs bornée à ce seul type de prédicat, puisqu'elle est largement donnée par l'orientation pragmatique du discours (Neveu 1998a : 72-86).

Quoi qu'il en soit, ce qui est généralement analysé comme un acte de référence au sens searlien d'une relation mots/monde, c'est-à-dire comme la *désignation* d'une entité extralinguistique, semble devoir être décrit, plus justement, comme un *renvoi* à un référent déjà verbalisé, autrement dit introduit en discours, soit par le support contrôleur, si le support est un terme référentiellement autonome, soit par un autre constituant dont le support se fait alors le relais, si ce dernier est un anaphorique (sur la distinction désignation/renvoi, voir Corblin 1995 : 15).

Ainsi, à l'explication coréférentielle courante des appositions déterminées, qui postule une symétrie entre deux éléments de référence actuelle (coréférence actuelle selon Milner, 1982 : 11), et qui bloque toute ordination entre les appositifs et donc toute partition du système en termes de support et d'apport, réduisant la construction à la formule du pléonisme, on peut substituer une explication fondée sur une triple hétéronomie de l'appositif détaché (syntaxique, sémantique, référentielle).

Parler de « système appositif » permet d'éviter la notion de « fonction d'apposition », qui présuppose l'engagement du seul constituant détaché dans cette catégorie fonctionnelle. Dans cette perspective, le système appositif se définit

comme un type de construction pouvant être décrit comme la mise en séquence par appariement de deux segments linguistiques hiérarchiquement ordonnés, formant une expression désignative complexe, sémantiquement et formellement disjointe par le détachement, et qui se comporte au plan textuel comme une cellule référentielle et informationnelle. Cette approche de la notion d'apposition a l'avantage de prendre en compte au plan définitoire la dynamique qui préside à la formation de ce système, puisqu'elle repose sur la notion d'appariement d'un élément support et d'un élément apport, éléments formant entre eux une sphère actancielle affectée d'une forte coalescence (voir Neveu 1998a, 2000a, Tamba-Mecz 1975, Tamine 1976.). Cette approche permet aussi bien sûr de s'écarter du point de vue strictement fonctionnel et analytique de la grammaire traditionnelle, et de s'ouvrir à une perspective sémantique et informationnelle.

### 3.3. Apposition et connexion

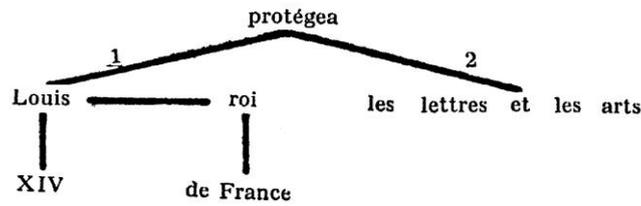
On doit à Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale*, 1959), une des rares analyses systématiques de l'apposition. C'est dans la première partie de l'ouvrage, consacrée à l'étude de la connexion (Livre B : Structure de la phrase simple), que l'on rencontre les analyses de l'apposition. Cette fonction peut être tenue par un substantif qui est intégré au nœud substantival. Ce nœud a pour centre le substantif support.

À partir de l'exemple « *Louis XIV, roi de France, protégea les lettres et les arts* » Tesnière fait apparaître la connexion sémantique directe entre le terme apposé (*roi*) et le terme support (*Louis*), « dont il n'est syntaxiquement qu'une hypostase ». Cette connexion n'est pas « verticale » mais plutôt « horizontale », ce qui signifie, comme le précisait déjà Norbert Dupont (1985 : 55), « que l'apposition n'est pas un complément déterminatif » :

Structuralement, on sent que *roi* est sur le même plan que *Louis*. Aussi bien est-ce un substantif comme lui et ne saurait-il par conséquent se placer à un autre niveau. Ce sentiment est si évident que c'est lui qui a inspiré aux grammairiens le terme d'apposition par lequel ils ont entendu que sa position était à côté du substantif et non au-dessus ou au-dessous. (Tesnière 1959 : ch. 69, § 4)

« Prime actant » de *protégea*, *Louis* est en connexion directe avec le verbe, tandis que l'élément apposé (*roi*) « n'est que l'attribut de *Louis* ». Ce qui signifie que l'égalité entre les deux termes de la séquence appositive, sur le plan structural, ne doit pas faire conclure à leur stricte identité. Tesnière représente la structure de la phrase d'exemple au moyen du stemma 165 :

L'ensemble des traits de connexion constitue le stemma. Le stemma montre clairement la hiérarchie des connexions, fait apparaître schématiquement les différents nœuds qui les nouent en faisceau, et matérialise ainsi visuellement la structure de la phrase.



Stemma 165

Cette analyse lui permet de distinguer l'apposition de l'épithète et de l'attribut qui sont deux fonctions en connexion verticale avec le substantif. On retrouve ici, dans une certaine mesure, la théorie de la coordination de Bally (1932). En effet, chez Tesnière, la jonction (coordination) représente un autre type de connexion horizontale. Mais Tesnière note que, dans le cas de la coordination, la connexion est immédiate alors qu'elle est médiante dans celui de l'apposition (Tesnière 1959 chap. 136).

En fait, et c'est ce qu'avait relevé Dupont (1985 : 57), l'apposition chez Tesnière est définie négativement : elle n'est ni attribut, ni épithète ou complément, ni coordination. Elle apparaît comme une sorte de greffe (une parenthèse elliptique) sur un constituant de la phrase (sur ce point on peut se rapporter à Marandin 1998).

On peut noter que l'adjectif et le participe peuvent selon Tesnière se rencontrer en fonction d'apposition, comme le substantif. Il leur reconnaît dans cet emploi une nuance exclusivement circonstancielle, semblable à celle que l'on relève fréquemment dans l'apposition substantive.

C'est là qu'apparaît la valeur exacte de l'apposition, qui, n'étant pas actant elle-même, tend volontiers, tout en restant en connexion avec l'actant avec lequel elle est en apposition, à prendre une légère nuance de circonstant [...]. (chap. 69, §12). L'adjectif en apposition comporte comme le substantif dans la même occurrence une nuance circonstancielle [...]. (chap. 70, §2)

L'intérêt majeur de l'analyse de Tesnière est de souligner le rapport syntaxique entre les deux éléments d'une séquence appositive et d'établir, structurellement, le statut de chacun de ces deux éléments dans la phrase. Rarement mentionnée dans les travaux sur l'apposition (voir toutefois Dupont 1985, et Neveu 1998a), cette analyse a pourtant influencé nombre d'études.

### 3.4. Apposition et prédication

La question du fonctionnement prédicatif de l'apposition révèle une fois encore le caractère fort mal stabilisé de la notion, en raison de la discordance des analyses (voir notamment Combettes 1998 ; Forsgren 1991, 1995 ; Furukawa 1996 ; Havu & Pierrard 2008 ; Neveu 1998, 2000 ; Wilmet 1986, 1997, 1998, 2010). Mats Forsgren, suivi en cela, de manière différente, par Neveu et Combettes, a toutefois proposé une approche de la question qui a permis de clarifier certains aspects du problème.

Dans les constructions appositives (Forsgren 2000 : 34) le niveau pragmatique prévaut, et commande le niveau syntaxico-sémantique. L'apposition doit être traitée d'abord comme un acte de langage, s'inscrivant dans une stratégie discursive, laquelle oriente le choix au niveau lexico-sémantique, qui à son tour contraint les configurations formelles.

Aussi la hiérarchie des critères définitoires de la catégorie [...] sera-t-elle la suivante : l'apposition constitue une

- prédication,
- prédication seconde,
- prédication non focalisée,
- prédication à incidence nominale,
- prédication non restrictive (i.e. non nécessaire au repérage du référent de la base support),
- prédication détachée. (Forsgren, 2000 : 34)

Comme Forsgren le rappelle dans son étude, la notion de prédication seconde appartient à présent clairement à l'acquis descriptif de l'apposition.

Rappelons que l'on parle de *prédication seconde* dans le cas des constructions qui expriment, à l'intérieur de la phrase, un contenu phrastique. La notion s'applique entre autres aux tours du type *Juliette a les yeux bleus*, dans lesquels le verbe *avoir* manifeste un sens attributif et un comportement de verbe copule, et où s'observe un amalgame de deux propositions dont l'une, de forme réduite (*les yeux bleus*), forme un prédicat second dépendant d'une prédication de rang supérieur. Les constructions détachées, comme les appositions (ex. *Malade, Caroline est restée au lit*), sont d'autres cas de prédication seconde, dans lesquels le segment détaché prédictif prend appui sur un des arguments de la prédication principale.

Toutefois la relation entre cette prédication seconde appositive et la prédication principale appelle des précisions.

Au niveau syntaxico-sémantique, l'apposition, dans la mesure où elle est assertée, est à considérer comme coordonnée par rapport à la prédication première. Au niveau pragmatique ou discursif en revanche, plusieurs cas de figures se présentent : la subordination vériconditionnelle, où c'est en effet la prédication première qui est subordonnée à la prédication seconde [...]. (Forsgren 2000 : 35)

Forsgren mentionne ici deux exemples :

- (1) *Président*, Rocard n'aurait pas pris ces mesures-là.
- (2) *Enfant*, je jouais souvent avec la fille du voisin.

Sur le plan textuel, en revanche, la construction appositive apparaît le plus souvent, en tant que thème, ou partie du thème, comme un élément subordonné à la prédication principale qui, elle, est rhématique (ce qu'illustrent également ces deux exemples si on leur affecte un contexte antécédent).

Le segment détaché de l'apposition est également subordonné au niveau argumentatif pour Forsgren (Forsgren 2000 : 36) « dans la mesure où la prédication appositive constitue un argument ou bien par rapport à l'acte directeur, ou bien par rapport à une conclusion sous-entendue [...] ».

Forsgren mentionne deux exemples :

- (3) La Cour de cassation, *bien que divisée*, a retenu à son tour le meurtre par passion. (*Tribune*, cit. Forsgren, 1996 : 178)
- (4) Et si par aventure cela était le cas, ce serait le fait d'alpinistes assurément responsables et sportifs, *car adeptes de l'effort*. (*Vertical*, id., p. 180)

Concernant le caractère non focalisé de la prédication appositive, il permet de distinguer la structure des attributs du sujet et des objets directs, qui eux, peuvent constituer le foyer d'un énoncé (ex. *Il est rentré ivre ; on l'a nommé ambassadeur ; il préfère son sucre*).

Quant à l'incidence nominale, critère conforme à l'analyse traditionnelle, il reste discuté dans des tours comme « Aujourd'hui, *8 janvier*, commence la période d'examens », où le prédicat *8 janvier* se voit analysé tantôt comme une reformulation, tantôt comme une apposition, ce qui dans ce dernier cas contrevient au critère de l'incidence nominale.

Enfin, la non-restrictivité et le détachement sont à considérer comme définitoires de l'apposition, étant entendu que le détachement s'entend au niveau sémantique plus qu'au niveau des frontières graphiques, par définition aléatoires. Voir sur ce point, notamment, Havu & Pierrard (2006, 2008).

Ainsi, comme le rappelle Forsgren, suivi en cela par Neveu, l'apposition se présente comme une variante attributive, avec des spécificités discursives qui en font une fonction syntaxique de plein droit.

Marc Wilmet (1997, 1998, 2010) développe quant à lui une approche beaucoup extensive de la notion d'apposition puisque celle-ci sature à elle seule l'ensemble du paradigme de la prédication seconde : *Paris, ville des sciences et des arts ; La rose, c'est une belle fleur ; Je m'appelle Socrate ; Pierre boit son café chaud ; Quelque chose de neuf ; La cigale, ayant chanté tout l'été ; On entend un enfant pleurer ; Et grenouilles de se plaindre*.

Il y a là un choix clair et déterminé, mais qui génère un ensemble de difficultés. Car subordonner la prédication seconde au seul phénomène appositif a des conséquences méthodologiques qui, loin de simplifier le paradigme, vont plutôt l'obscurcir.

Au plan terminologique, et au plan des niveaux d'analyse, on note que l'on met en corrélation une opération linguistique (la prédication seconde) et une fonction syntaxique, ou ce qui est censé l'être (l'apposition). Il est difficile de borner le champ d'application d'une opération linguistique, où interviennent nécessairement des faits de syntaxe, de sémantique phrastique, de sémantique énonciative et cognitive (ce qui est le cas de la prédication seconde), à une entité fonctionnelle au

plan grammatical, c'est-à-dire syntaxique (ce qu'est l'apposition). Marc Wilmet annonce clairement une définition purement syntaxique.

Pour le faire, il faut nécessairement en passer par un travail entropique de déconstruction de la notion d'apposition, laquelle passe ainsi du statut de fonction grammaticale (sous-évaluée, selon Wilmet), à un autre statut, mais qui n'est clairement défini, sans doute d'opération linguistique.

Mais alors, quelle serait la valeur explicative et même descriptive d'une opération linguistique engagée dans un travail d'explicitation et d'exemplification d'une autre opération linguistique, à la fois différente, au moins sur le plan terminologique, mais identique, puisqu'elle couvre le même champ ? Et si l'apposition ainsi réévaluée se voit promue au rang d'opération linguistique, quels sont ses critères de fonctionnement ? Quel est son système ? Si c'est une opération (comme l'est effectivement la prédication seconde), c'est qu'elle répond nécessairement à une nécessité communicationnelle. Qu'est-ce qui fonde cette nécessité ? Et si finalement ce point de vue n'est pas le bon, mais que l'apposition sert en fait ici de cadre syntaxique descriptif pour objectiver factuellement l'opération de prédication seconde, alors pourquoi lui faire porter des structures aussi différentes à la fois sur le plan de la forme, sur le plan du sens et sur celui du rendement discursif et textuel, que celles données en exemple ci-dessus, qui sont autant de problématiques syntaxiques différentes, aux rendements énonciatifs également différents ? On a compris que sur la dimension prédicative de l'apposition, le débat n'est pas clos (voir notamment Neveu 1998c, 2000a, 2020).

### 3.5. Apposition et juxtaposition

Parmi les problèmes de description les plus difficiles à démêler il faut compter les cas des séquences constituées de deux SN juxtaposés (exemples extraits de Noailly 2000) :

- (1) On se moquait du maire, un poltron qui avait aussi quitté Cluses, la veille dans la soirée.
- (2) Catherine se retrouvait encore avec ses nouveaux camarades sur un point très précis : le mépris des revendications immédiates.
- (3) Mais les larmes, ce premier soulagement des grandes douleurs, lui manquèrent tout à fait... (Stendhal, *La Chartreuse de Parme*)
- (4) Dieu m'envoyait parfois — rarement — cette grâce qui permet de manger sans dégoût — l'appétit.
- (5) lui se tenant là, dans ce désordre de l'esprit, ce désarroi, ce désespoir...
- (6) Il reste juste une petite trace, une toute petite tache, mais il faut vraiment savoir qu'elle est là... (N. Sarraute, *Ici*, Gallimard, p. 111)
- (7) Cet homme riche, ce produit, cet aboutissant d'une civilisation tout entière... trouvait les mots prophétiques qui retentissaient jusque dans le cœur de Catherine...

Comme l'observe Noailly (*ibid.*), dans les séquences où s'enchaînent deux SN, quels que soient leurs déterminants respectifs, l'un comme l'autre peut fixer une

référence, mais c'est toujours le premier, même s'il n'est pas le plus identifieur des deux, qui supporte cette charge référentielle.

De ce fait, l'ordre des mots doit être considéré comme décisif au plan fonctionnel : seul le SN<sub>1</sub> est en rapport grammatical avec le reste de l'énoncé, tandis que le SN<sub>2</sub> est en rapport syntaxique d'abord avec le SN<sub>1</sub>. Il convient donc de distinguer nettement l'organisation syntaxique, qui est déterminée par l'ordre respectif des groupes, et l'organisation de la prédication que développe tout système appositif. Cette organisation est variable, et doit être mise en relation avec le degré de référentialité de chacun des deux déterminants.

Le problème descriptif posé ici réside dans le fait que ce type de séquences forme des ensembles souvent ambigus. Non qu'il soit toujours difficile de repérer les cas d'apposition, ceux-là se reconnaissent assez bien, ne serait-ce que par la possibilité d'insérer une relative qui peut expliciter la relation entre les constituants (et l'orientation de la référence) : cas de (1), (2), (3), (4). La difficulté d'analyse vient surtout les cas où reformulation et apposition peuvent entrer en concurrence, cas de (5), (6), (7). Car ces séquences non seulement maintiennent les accords du verbe au singulier (6) et (7), mais ils permettent également la non-reprise d'une préposition initiale (5).

La difficulté est bien sûr accrue quand les deux syntagmes ont le même déterminant, parce que, comme le souligne Noailly (2000 : 59) « le parallélisme institué par la syntaxe tend à se projeter sur la relation sémantique et à neutraliser la hiérarchie des deux segments ».

Même si les choix lexicaux, et en particulier le rapport métaphorique, imposent une structuration hiérarchique de l'information, la syntaxe maintient de force un parallélisme, et, si l'on peut dire, transforme une relation naturelle de prédication (et donc une disposition à une présentation des données sous forme de structure appositive) en une sorte de reformulation. Il ne semble pourtant pas illicite d'imaginer une relation appositive entre deux GN présentant les mêmes déterminants, mais l'organisation sémantique a du mal à elle seule à l'établir. Un tel type d'apposition serait sans doute plus manifeste si, par exemple, un marquage de ponctuation venait renforcer la dissymétrie naturelle des deux constituants. En l'absence d'un tel repère, les exemples analysés ou bien sont indécidables, ou bien sont à verser plutôt dans le vaste (et encore mal exploré) champ de la reformulation. (*ibid.*)

### 3.6. L'apposition dans la langue parlée

On retrouve cette problématique en langue parlée (voir notamment Blanche-Benveniste & Caddéo 2000 ; Caddéo 2004, 2008, 2009). Peu étudiées dans ce type de corpus, et souvent jugées hâtivement non représentées, les constructions appositives redoublent en effet leurs difficultés d'analyse à l'oral, car à l'instabilité de la notion, à la similarité voire à l'isomorphisme observés avec d'autres structures fonctionnelles, s'ajoute une syntaxe où prévalent les retouches, les commentaires métadiscursifs, les corrections, les rétroactions, autant de faits qui, comme le

soulignent Blanche-Benveniste & Caddéo (2000 : 60) brouillent l'analyse « parce qu'ils touchent un point nodal du fonctionnement de l'apposition : la multidésignation ». En outre, les frontières marquées par la ponctuation étant inexistantes, les séquences étudiées ne présentent pas d'équivalents stricts des signes ponctuants, les marques intonatives ne les suppléent pas car les phénomènes prosodiques ne sauraient en être des traductions.

Les structures analysées s'apparentent donc essentiellement aux cas de désignations multiples, autrement dit privilégient les formes nominales au détriment des séquences relevant de l'adjectivité. Comme le précisent Blanche-Benveniste & Caddéo (2000), la multidésignation identifie les cas où deux SN de même détermination se retrouvent en concurrence dans un même cadre syntaxique (phénomène étudié à l'écrit par Noailly, voir 3.4, exemples (5), (6), (7)). Chaque syntagme peut prétendre à l'autonomie. Ainsi (les exemples sont empruntés à Blanche-Benveniste & Caddéo 2000) dans (1) :

- (1) Philippe par contre je peux te proposer quelque chose qui te fera faire un entraînement complet — un travail de résistance et qui sera plus adapté à la dizaine d'années qui arrive (Castagne, 13,5-9)

*un entraînement complet* et *un travail de résistance* peuvent être analysés l'un comme l'autre comme un complément de *te fera faire*. On n'observe aucune présupposition syntaxique entre les deux SN, contrairement à (2) où *policier* ne saurait fonctionner seul :

- (2) je tiens absolument moi policier à venir vous voir (Corpus, interview télévisé, Adulte)

Sur le type (1) trois hypothèses d'interprétations sont envisagées par les auteures. (i) Les deux syntagmes renvoient à des référents distincts. (ii) Ils marquent une coordination avec effet d'énumération, et illustrent une forme d'hyponymie (*entraînement* incluant *travail de résistance*). (iii) Les deux syntagmes renvoient à un même référent, mais l'énonciateur modifie la première formulation au moyen d'une retouche portée par le second syntagme.

La seule différence entre (ii), synonymie, et (iii), retouche, réside dans la mention intentionnelle ou non du deuxième terme : intentionnel de la part du locuteur en (ii), non intentionnel en (iii). Contrairement à ce que l'on pourrait penser, la prosodie est souvent de peu de secours pour les identifier. La confusion entre ces interprétations est susceptible de gêner les observateurs peu habitués à analyser la langue parlée spontanée. Et plus encore la confusion qui met en concurrence l'interprétation avec même référent et celle des cas (i) où il y en a plus d'un. Nous avons pourtant relevé des cas très marqués d'hésitations entre un ou plusieurs référents. Il peut paraître étonnant de rapprocher l'apposition de la coordination asyndétique ; c'est toutefois l'option explicative que nous retiendrons. (Blanche-Benveniste & Caddéo 2000 : 62)

On observe toutefois que cette analyse s'écarte de beaucoup des critères de la construction appositive, tels qu'ils ont été définis plus haut (Forsgren, Neveu), et qu'elle contribue à faire de l'apposition une notion trop accueillante pour qu'elle soit véritablement descriptive.

Mais l'étude a également porté sur des cas de prédictions secondes aptes à entrer dans le paradigme de l'apposition, configuration où chacun des deux syntagmes, présentant une détermination différente, ne pourrait exercer un rôle fonctionnel identique à l'autre. Exemples empruntés à Blanche-Benveniste & Caddéo (2000) :

- (3) je pense là qu'il y a une action à tenter euh c'est-à-dire les locataires de du groupe nous municipalité nous sommes maintenant — bloqués (Raingeard, 13-15)
- (4) alors nous les gardiennes comme nous assurons un travail continu avec les maîtresses nous les assistons (Dini, 1, 8-9)
- (5) il y a la Fairline — tomate ronde bien rouge et ferme (Zabéo, Lie. 1998)
- (6) j'avais pris le chien de ma soeur un labri (Corpus, Conversation, Adulte)
- (7) Petit chiot déjà elle a atterri là (Corpus, Conversation, Adulte)

Le N<sub>2</sub>, l'apposé (pourvu ou non d'un déterminant : *municipalité, les gardiennes, tomate, un labri, petit chiot*), se trouve ici en appui, c'est-à-dire en incidence à un support (pronominal : *nous, elle* ; nominal : *la Fairline, le chien de ma soeur*). Dans cette configuration, il y a peu de différence avec l'écrit : caractérisation, relation de type hyperonymie/hyponymie, segment en position frontale en appui à un sujet clitique. Mais ce que les corpus constitués de données orales font ressortir massivement c'est le cas d'un apposé qui est une reprise avec développement du lexème support :

- (8) j'ai un frère mon frère préféré et bien-aimé — quand on lui parle il fait répéter (Corpus, Conversation, Adulte)

Ce qui marque clairement le fait que le système appositif ne répond pas aux mêmes objectifs communicationnels à l'écrit et à l'oral.

Comme le soulignent les auteures,

Les données de langue parlée obligent à mettre dans le champ de l'apposition des phénomènes qui en sont généralement écartés. Le recours à l'analyse prosodique n'apporte pas les discriminations attendues. Mais, au total, la fréquence des constructions de ce type exige qu'on ouvre le champ de la description. Si l'on s'appuie sur un critère de référence ou de coréférence, on touche de très près les limites de la définition de l'apposition. Un tel critère est en effet peu fiable [...]. Ainsi dans certains cas, on peut rapprocher l'apposition et la coordination asyndétique qui ont, d'un point de vue syntaxique, des mécanismes similaires, la différence tenant « au réglage de la référence ». Bien que parfois peu fiable, l'analyse prosodique, croisée à des critères de position des éléments et aux actes illocutoires, donne des perspectives de description de l'apposition plus larges. Par exemple, les incises sont des phénomènes qui présentent, dans certains cas à délimiter, des

caractéristiques proches des appositions. Il s'agit de savoir alors si l'on peut toujours parler d'apposition ou si, en prenant le raisonnement à l'inverse, l'apposition est un cas d'incise. (Blanche-Benveniste & Caddéo 2000 : 68)

### 3.7. L'apposition au sein de la problématique du détachement

**3.7.1.** Comme l'ont rappelé nombre d'études dans ce domaine (en particulier : Combettes 1995, 1998, 2000, 2009 ; Dupont 1985 ; Fradin 1988 ; Marandin 1998 ; Neveu 2003, 2004, 2006, 2007, 2009, 2011, 2020), sans avancer plus d'hypothèses sur la nature exacte des opérations linguistiques impliquées dans les constructions ici visées, on doit partir de l'idée que le détachement *a minima* induit l'existence d'un segment de discours servant de base, de support, de point d'ancrage.

Rapporté à la question de l'actance, au sens de Lazard (1994), le détachement fait apparaître trois principaux types d'organisation syntaxique.

(i) Les détachements qui reposent sur des redoublements actanciels (constructions disloquées – ou topiques -, et constructions vocatives instanciées) : ex. *Le cigare*, Caroline ne *le* supporte pas; *Il* m'énerve, *ce voisin* ; *Lui*, son histoire est intéressante ; *Caroline*, dépêche-toi. Les similitudes formelles et pragmatiques des topiques et des vocatifs ont été abordées par Knud Lambrecht (1998).

(ii) Les détachements qui se constituent en expansions de relations prédicatives, et qui manifestent une incidence relationnelle (constructions disloquées -ou topiques-, et constructions vocatives non instanciées, et autres constructions associées au système appositif) : ex. *La mer*, tu vois de l'eau ; *Monsieur*, je vois de l'eau ; *Chose curieuse*, il n'est pas venu. Ce type de détachement présente des analogies de fonctionnement avec certains types de circonstants (voir Leeman 2000).

(iii) Les détachements qui se constituent en caractérisations actancielles, c'est-à-dire en expansions de postes actanciels. C'est dans ce type que figure le détachement appositif (voir entre autres Neveu 2020)

Cette approche du détachement appositif résiste en apparence à deux problèmes. Tout d'abord, celui des constructions dites « adpropositionnelles », « exophrastiques », ou « incidentes à la phrase », qui connaissent une grande mobilité dans l'énoncé :

- (1) *Chose frappante*, aucune question ne fut faite, aucune autorité n'intervint. (V. Hugo, *Les Misérables*, I)

Henri Van den Bussche a montré, en recourant aux tests du clivage, de la négation et de l'interrogation (1988 : 118-120), que le degré d'intégration syntaxique de ces séquences est nettement plus faible que celui des constructions adnominales. L'incidence relationnelle de ces tours et le lien sémantique qu'ils établissent avec la prédication droite révèlent une analogie de fonctionnement avec les adverbes de phrase modalisant, par appréciation subjective, le contenu de l'énoncé, ou son énonciation. Le segment détaché manifeste en effet un mouvement de pensée nettement thétiq, qui s'accompagne d'une rupture, produite par le décrochage métadiscursif.

Neveu (1998a : 197-198; 1998b : 374) a montré qu'en site frontal, le segment détaché, contrairement aux constructions à support actanciel, ne présente pas le comportement thématique de point d'ancrage informationnel ouvert sur le contexte verbal antécédent, car il ne véhicule aucune information donnée, et ne traduit aucune saillance référentielle. On a plutôt affaire à une assertion antéposée fortement elliptique, qui n'est bien sûr pas sélectionnée par le groupe thématique de la phrase. La structure marginale et autonome de tels segments est en outre confirmée par le fait que leur très accessible réécriture phrastique, au moyen d'un introducteur présentatif (Van den Bussche, 1988 : 120), en révèle toute la dimension propositionnelle.

On n'a plus affaire ici à la prédication seconde qui décrit le système appositif. On est confronté à un autre espace syntaxique, celui de la prédication autonome. Plus aucune forme de contrainte relationnelle ne vient affecter la relation entre le segment détaché et le reste de la phrase. Le pluriel sur *chose frappante* pourrait être ici un ajustement morphosyntaxique légitime, mais le singulier de ce nom de procès, au comportement massif, comme l'a montré Georges Kleiber, vient en fait marquer l'indifférence au nombre.

L'autre difficulté de cette approche du détachement apparaît dans les cas où aucun morphème ne vient sémantiquement instancier dans la phrase le contrôleur du terme détaché. Cette configuration, qui révèle la délicate application descriptive de la notion de phrase à laquelle se trouve ordinairement subordonné le détachement, se rencontre pour l'essentiel avec des segments à tête participiale. J'emprunte l'exemple suivant à Marie-José Béguelin (1995) :

- (2) C'est son père, René, qui avait pris en main et développé la station en profitant du boom des années 70. *Décédé subitement d'un accident de la route en 1986*, on craignait le pire pour la suite. (*Hebdo*, 5/11/92)

L'incidence de la tête du segment détaché s'exerce ici clairement sur un constituant actanciel placé dans le contexte antécédent (*René*). Si, comme le signale Béguelin, la décontextualisation de telles configurations syntaxiques suscite nécessairement l'impression d'anomalie, en bornant l'observation au seul cadre de la phrase, on doit aussi considérer que ces structures feraient l'objet d'un rattachement difficile à la catégorie appositive. Car l'absence de représentant du contrôleur ne concerne pas la prédication qui se déploie à droite du segment détaché, mais bien le segment détaché lui-même, par réduction d'une proposition participiale à son noyau prédictif (*René/Celui-ci/Ce dernier...décédé subitement* → *Décédé subitement*). On a donc affaire à une forme d'évitement de la disjonction actancielle propre à la participiale, disjonction qui, si elle était réalisée ici, contraindrait à la réintroduction du contrôleur sous sa forme pleine, nominale ou pronominale (*René, Celui-ci, Ce dernier...*), ce qui dans un espace verbal étroit, serait jugé redondant, et par conséquent non pertinent au plan informationnel.

**3.7.2.** La description des constructions identifiées comme appositives a longtemps souffert du fait que l'on se limitait à prendre en compte le seul élément apposé, sans tenir pour nécessaire l'examen de son support.

Décrire le système appositif comme l'appariement d'un apport et d'un support réunis dans un même cadre syntacticosémantique que définit un mécanisme d'incidence, c'est donc afficher la complexité de son fonctionnement, et rappeler comme l'ont fait notamment Tamba-Mecz (1975), Forsgren (1988) Neveu (1998, etc.), la dynamique qui préside à la constitution de ce système. L'incidence de l'apport au support fait groupe, et le segment détaché, par contrainte d'interprétabilité, dans la zone de localité de son support, qui en commande le fonctionnement aux différents niveaux de réalisation du sens, et cela dans un espace linguistique étroit. C'est là une option explicative qui permet de considérer, dans une perspective communicationnelle, que c'est le groupe qui est activé dans le discours, et non le seul apport. Neveu (1998a) a montré, dans son étude de corpus, que le fonctionnement informationnel de l'apposé est tendanciellement le même que celui de son support (thématique si le support est thème, rhématique si le support est rhème).

Cette approche de l'apposition comme système reposant sur la notion d'appariement des appositifs permet notamment d'éviter la confusion avec la catégorie circonstancielle, et l'assimilation des circonstances aux circonstants. Ainsi, pour ce qui concerne par exemple les constructions absolues (ex. *Les mains dans les poches, il part faire les courses*), leur étiquetage circonstanciel résulte-t-il dans une large mesure d'une mauvaise gestion du conflit conceptuel entre incidence et portée. Ces constructions présentent un fonctionnement incidenciel de nature adjectivale, semblable à celui des appositions (ex. *Souriant, de bonne humeur, les mains dans les poches, il part faire les courses*). Voir notamment Neveu 1998a : 70-71 ; Leeman 2000.

Cette approche permet également d'établir une distinction pragmatique entre les structures appositives, qui reposent sur le mécanisme de la caractérisation d'un actant, et les détachements par redoublement d'actant déjà évoqués, du type vocatif (ex. *Chérie, je t'ai dit que j'étais malade !*, Lambrecht, 1998 : 35), ou topique (ex. *Jean, il m'a dit qu'il était malade, ibid.*). Si dans tous les cas le segment détaché a le statut de non-argument, les vocatifs et les topiques ont bien une fonction référentielle, ce qui les distingue non seulement des appositions mais aussi des insultes et autres interjections dont la fonction essentielle est de prédiquer.

Lambrecht décrit la forme de ces constructions topiques et vocatives comme étant régie par le principe cognitif général de séparation de la référence et de la relation, principe selon lequel « il vaut mieux coder l'information référentielle nécessaire pour établir un référent topical dans un discours indépendamment de la proposition qui contient l'information pertinente concernant ce référent » (*ibid.*). Ce qui lui fait analyser vocatifs et topiques comme des constituants liés à la référence plutôt que liés aux rôles. Cette séparation n'est pas concevable dans le cas de l'apposition, en raison de la coalescence de l'apport et du support dans la sphère

actancielle, mais aussi en raison de la relation sémantique qui peut s'établir entre prédication première et prédication seconde.

**3.7.3.** On peut recenser dans l'usage deux types formels de détachements, qui ressortent particulièrement lorsque le détachement est en position d'ouverture (position frontale). L'un que l'on peut qualifier provisoirement d'« oblique » ou « asymétrique », l'autre de « standard ». Ces qualificatifs flous renvoient en fait à la fréquence de leur représentation et au discours normatif de la doxa grammaticale, qui préconise l'usage des seconds au détriment jugés déviants.

Peuvent être décrites comme *obliques* les constructions appositives qui, contrairement aux configurations les plus répandues, présentent une asymétrie produisant une forme de compactage avec la séquence qui précède, ou plus largement avec l'environnement contextuel. Le référenciateur du terme détaché est de ce fait rendu implicite. Ce que l'on observe, par exemple, dans le cas des détachements manifestant des « accords associatifs » (Berrendonner & Reichler-Béguelin, 1995).

Dans les constructions appositives, le phénomène apparaît, entre autres, lorsqu'il y a un conflit d'incidences entre plusieurs unités à l'intérieur d'un groupe détaché en position frontale, généralement participial, ce que marquent les morphèmes flexionnels. Par exemple, une première unité est incidente à un constituant du contexte gauche, extérieur à la phrase graphique, tandis que la ou les autres unités du segment détaché manifestent une incidence commune à un constituant intégré à la phrase graphique :

- (3) Pour moi, j'étais le commencement, le milieu et la fin ramassés en un tout petit garçon déjà vieux, déjà mort, *ici*, dans l'ombre, entre des piles d'assiettes plus hautes que lui et *dehors*, très loin, au grand soleil funèbre de la gloire. J'étais le corpuscule au début de sa trajectoire et le train d'ondes qui reflue sur lui après s'être heurté au butoir d'arrivée. *Rassemblés, resserré, touchant d'une main ma tombe et de l'autre mon berceau*, je me sentais bref et splendide, un coup de foudre effacé par les ténèbres (J.-P. Sartre, *Les Mots*).

On a donc affaire à un segment rectionnellement disparate, ce qui contrevient à l'usage du traitement morphosyntaxique unitaire des constituants du segment détaché de l'apposition. Mais l'intérêt du phénomène réside surtout dans le fait que les frontières graphiques de la phrase ne sont pas en coïncidence avec le fonctionnement référentiel et l'organisation périodique de l'énoncé.

Phénomène également observable dans (4), par exemple :

- (4) *Ingénieur*, votre connaissance des protocoles GSM/GPRS et du monde des mobiles (développement - intégration), votre pratique de la langue anglaise, accompagnent votre souhait d'avoir une vue globale du produit. (*Le Point*, 2/6/2000)

Type qui représente une structure fréquente dans les annonces d'emplois. Il s'agit d'un cas où l'asymétrie entre l'apport et le support (lequel n'est qu'un relais du

référenciateur du segment détaché) semble facilitée par la présence antécédente de la mention du profil du poste (« INGÉNIEURS VALIDATION [REF. VAL] »). Mention qui révèle, avec une signalétique particulière, un fonctionnement iconique d'étiquette référentielle introduisant un espace d'interprétation.

On observe que même en cas d'obliquité, l'instanciation du référenciateur dans la phrase graphique - par exemple *votre*, dans (4) - peut être tenue pour un indice fort de dépendance entre apport et support.

Dans les constructions appositives au détachement « standard », on trouve les caractéristiques usuelles des appositions : la connexité morphosyntaxique entre les constituants du système, laquelle est établie par un mécanisme d'incidence marqué par une dépendance rectionnelle du segment détaché à l'égard de son support. Ce qui confère à ce segment le rôle de prédicat second. Toutefois, outre la prédication des propriétés de son support, le terme descripteur détaché, comme c'était le cas dans les exemples précédents, exerce ici pleinement une fonction informationnelle, dans la mesure où sa position est toujours à corrélérer au degré d'accessibilité référentielle de son contrôleur. Ce que donnent à comprendre les exemples qui suivent :

- (5) JULIUS EPSTEIN, *scénariste américain*, coauteur de Casablanca, de Michael Curtiz, est mort samedi 30 décembre 2000 à Los Angeles. (*Le Monde*, 5/1/2001)

Ici, la position droite du descripteur révèle clairement une accessibilité référentielle du contrôleur qui est pensée comme réduite par l'énonciateur, quel que puisse être par ailleurs le degré de notoriété du défunt. Notoriété nécessairement induite par la simple mention du décès dans une rubrique nécrologique. Le référent du nom propre en majuscules (en gras, dans le quotidien) n'a fait l'objet d'aucune introduction préalable dans le discours.

Cette fonction informationnelle de la place du groupe descripteur est largement corroborée par d'autres configurations. Ainsi, en (6) la position frontale du segment détaché marque une forte accessibilité référentielle, donnée à comprendre par la présence d'un anaphorique en fonction de support (*il*), qui sert de relais au référenciateur du segment en question :

- (6) Paul Broca (1824-1880) et l'anthropologie physique. *Fondateur de l'Ecole d'anthropologie de Paris*, il s'appuie sur l'analyse des races et sur la craniologie. (*Sciences humaines*, déc. 2000, janv.- fév. 2001)

L'identité du référent est fournie en début de séquence par la mention titre du nom propre.

---

#### 4. Bilan

---

Une première remarque, très générale, peut être formulée. La nécessité de moissonner des observables nécessaires à la description linguistique a fait parfois partir trop vite sur des analyses descriptives de l'apposition sans qu'un travail

définitoire, appuyé sur un cadre théorique et sur des hypothèses, n'ait été clairement défini. Une courte réflexion épistémologique permet de noter que l'apposition relève de la métalangue, et donc du domaine notionnel, et que la description grammaticale n'a pas forcément à souffrir de son absence ou de sa disparition. Cela n'empêchera nullement la description de certaines structures de langue. La notion, au cours de sa très longue histoire, a ainsi connu des périodes de grammatisation, de dégrammatisation, de regrammatisation. Si elle s'est installée durablement dans le catalogue des fonctions grammaticales, cela ne signifie pas pour autant qu'elle se soit trouvée stabilisée par cette longévité, ni d'ailleurs qu'il faille entretenir cette longévité.

Si l'on croit nécessaire de l'engager dans la description grammaticale, parce qu'on lui reconnaît quelque nécessité, il faut se donner les moyens d'en proposer une approche méthodologique consistante afin d'éviter le risque si fréquemment observé de voir l'apposition traitée à travers ce qu'elle n'est pas. Des études ont fait avancer la réflexion et permis du même coup d'affiner les analyses. Si l'on fait une synthèse des propositions formulées sur l'apposition sans présumer par là qu'elles soient parfaitement homogènes ni d'ailleurs consensuelles, on pourra faire les remarques suivantes.

La notion d'apposition s'applique à un type de construction qui peut être décrit comme la mise en séquence par appariement de deux segments linguistiques hiérarchiquement ordonnés, constituant une expression désignative complexe, sémantiquement et formellement disjointe par le détachement, composée :

1/ d'un support syntaxiquement autonome dans la construction, (ii) pivot interprédicatif (situé dans la prédication principale, dont il constitue un argument, mais point d'ancrage généralement de la prédication seconde formé par l'apposé), (iii) occupant une position référentielle dans l'énoncé, (iv) susceptible par conséquent d'être engagé dans une chaîne de référence, d'y tenir le rôle de pointeur nominal ou pronominal, et donc de participer activement à la cohésion textuelle, (v) présenté par l'encodeur comme non fini au plan informationnel, puisqu'il appelle une expansion non restrictive constituée par l'apposé;

2/ d'un terme descripteur détaché, (ii) occupant une position périphérique à la structure argumentale de l'énoncé, (iii) de nature variée mais nécessairement compatible avec la caractérisation (descripteur adjectival, participial, nominal déterminé, nominal non déterminé, nominal absolu, nominal prépositionnel), (iv) formant un apport dont le fonctionnement est régi par un mécanisme d'incidence exercé en direction du support, et confirmé par des faits rectionnels (accord en nombre, voire en genre), (v) définissant avec son point d'appui une cellule référentielle et informationnelle affectée d'une forte coalescence, observable, sur la ligne de l'énoncé, à la tendance marquée de l'évolution du segment détaché dans la zone de localité du support, qu'il lui soit antéposé ou postposé, (vi) dont la fonction générale est de prédiquer les propriétés de son contrôleur, (vii) formant un prédicat second, de type attributif, mais non fini au plan syntactico-sémantique, (viii) inapte

à modifier la vériconditionnalité de la prédication d'ancrage, (ix) susceptible d'activer des valeurs circonstancielles aléatoires, variables selon sa nature et son positionnement dans l'énoncé, mais non intégrées et construites par le micro comme par le macrocontexte, (x) dont le contrôleur est nécessairement instancié dans la prédication première, même de manière oblique.

Pour ce qui concerne les niveaux d'analyse de l'apposition, on est fondé à considérer l'hypothèse d'un double fonctionnement, microsyntaxique et macrosyntaxique, des constructions visées par la notion, lesquelles ne semblent pas plus réductibles à l'un qu'à l'autre de ces niveaux.

On peut dire que plaident en faveur d'un fonctionnement microsyntaxique : le mécanisme d'incidence qui le régit, les faits de rection qui y sont associés, et leur dépendance à l'égard d'une prédication d'ancrage qui leur fournit leur support, lequel est nécessairement instancié dans.

Le choix d'une description de l'apport en termes de prédicat second non fini implique donc un renoncement à toute analyse clausale du segment détaché, et par conséquent un traitement distinct de certaines constructions traditionnellement associées à l'apposition (le type *chose étrange*, mais également les relatives non restrictives), qui peuvent manifester une autonomie syntactico-sémantique.

Plaident en faveur d'un fonctionnement macrosyntaxique des constructions : la formation d'une cellule référentielle et informationnelle de l'apport avec son support, la fonction iconique de la place du système appositif dans l'énoncé, le niveau d'accessibilité du référenciateur, présupposé par cette place, et la structure fortement compactée des constructions obliques.

Il ne semble donc pas légitime de promouvoir un ordre de combinatoire au détriment de l'autre, sauf à viser par commodité méthodologique soit la réduction de la catégorie appositive à un cadre d'analyse aveugle aux faits de spatialisation du discours et à leur portée pragmatique, soit son éclatement au profit de la notion hétérogène de *détachement*.

On terminera cette synthèse en citant Forsgren (2000 : 30), rappelant fort justement la remarque de Jean-Marie Zemb, qui reste d'actualité :

En 1978, Jean-Marie Zemb, voyant dans l'apposition « le plus méconnu des faits grammaticaux », présageait que « la véritable apposition, trop peu étudiée jusqu'à présent, remplirait des volumes » (1978 : 708,711).

---

## 5. Annexe : liste des références citées

---

- Arnould A., & Nicole P., 1970, *La Logique ou l'art de penser*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », première édition 1662.
- Arrivé M., Bonnard H., Chaurand J., Chevalier J.-C., Chevallier A., Mouchet J.-P., Pignon J., 1962, « Discussion : l'apposition », *Le français moderne*, 3, juillet : 172-192.

- Aymard C., 1975, « L'apposition », *Actes du deuxième colloque de linguistique fonctionnelle*, Clermont-Ferrand, 22-25 juillet, CRDP :133-143.
- Bally C., 1932, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, A. Francke.
- Bar F., 1967, « L'anticipation dans la phrase contemporaine », *Le français moderne*, avril : 81-102.
- Baratin M., 1989, *Naissance de la syntaxe à Rome*, Paris, Éditions de Minuit.
- Bartning I., 1995, « Éléments pour une typologie des SN complexes en *de* en français », *Langue française*, 109 : 29-43.
- Beauzée N., 1751-1772, article « Génitif », *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*, Paris, Briasson, David, Le Breton et Durand, tome VII.
- Beauzée N., 1767, *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*, Paris, réédition en fac-similé, Stuttgart-Bad Canstatt, Friedrich Frommann Verlag (Günther Holzboog), 1974.
- Beauzée N., 1782, article "Apposition", *Encyclopédie méthodique - Grammaire et Littérature*, Paris, Panckoucke, tome premier; *Archives de la linguistique française*, Centre d'étude du français moderne et contemporain - C.N.R.S. Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (coll. de documents relatifs à la langue française, publiés entre 1500 et 1900).
- Berrendonner A., 1990, « Pour une macro-syntaxe », *Travaux de Linguistique*, 21 : 25-36.
- Berrendonner A., & Reichler-Béguelin M.-J., 1989, « Décalages : les niveaux de l'analyse linguistique », *Langue française*, 81 : 99-124.
- Berrendonner A., Reichler-Béguelin M.-J., 1995, « Accords associatifs », *Cahiers de praxématique*, 24 : 1-25.
- Beslais A. (ed.), 1959, *La Grammaire à l'école primaire, nomenclature et progression*, I.P.N., Paris, brochure 141 EP.
- Blanche-Benveniste C. & alii, 1990, *Le français parlé : études grammaticales*, Paris, Editions du CNRS.
- Blanche-Benveniste C. & Caddéo, S., 2000, « Préliminaires à une étude de l'apposition dans la langue parlée », *Langue française* 125, F. Neveu (dir.), *Nouvelles recherches sur l'apposition* : 60-70.
- Blanche-Benveniste C., 1998, « L'usage prédicatif secondaire des participes passés », in *Actes du Colloque International de Linguistique française d'Uppsala - Prédication, assertion, information*, 1996, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, Studia Romanica Upsaliensia, pp. 43-56.
- Blumenthal P., 1980, *La Syntaxe du message : application au français moderne*, Tübingen, Niemeyer.
- Bogacki B. K., 1973, *Types de constructions appositives en français*, Polska akademia nauk, komitet jezykoznawstwa, Wroclaw, Warszawa, Krakow, Gdansk.
- Bondy L., 1963, « Discussion : l'apposition », *Le français moderne*, 1, janvier : 50-54.
- Bonnard H., 1972a, article « Détachement », *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse.

- Bonnard H., 1972b, article « L'épithète », *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse.
- Bonnard, H., 1971, article « Apposition », *Grand Larousse de la langue française*, Paris, Larousse.
- Borillo A., 1998, « La construction absolue méronymique », in *Actes du Colloque International de Linguistique française d'Uppsala - Prédication, assertion, information*, 1996, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, Studia Romanica Upsaliensia : 81-92.
- Brunot F., 1922/1965, *La Pensée et la langue*, Paris, Masson.
- Burton-Roberts N., 1975, « Nominal Apposition », *Foundations of Language*, 13/3 : 391-419.
- Burton-Roberts N., 1994, « Apposition », *The Encyclopedia of Language and Linguistics*, R.E. Asher (ed.), Oxford, New York, Pergamon Press.
- Caddéo S., 2004, « Lui, le propriétaire, Le propriétaire, lui : deux constructions bien distinctes », *Recherches sur le français parlé*, n°18 : 147-164.
- Caddéo S., 2008, « L'apposition : une construction multiforme », *Travaux de Linguistique*, n°57 : 63-72.
- Caddéo S., 2009, « Segments lexicaux détachés et pronoms indéfinis », in D. Apothéloz, B. Combettes, F. Neveu (éds), *Les linguistiques du détachement*, Berne, Peter Lang : 163-172.
- Chervel A., 1981, *Histoire de la grammaire scolaire, ...et il fallut apprendre à écrire à tous les petits Français*, Paris, Payot, coll. « Petite bibliothèque Payot », 394, première édition 1977.
- Chevalier J.-C., 1968, *Histoire de la syntaxe, naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Genève, Droz.
- Colombat B., 1993, *Les Figures de construction dans la syntaxe latine (1500-1780)*, Louvain-Paris, Peeters, BIG.
- Combettes B., 1988, « Fonctionnement des nominalisations et des appositions dans le texte explicatif », *Pratiques*, 58 : 107-119.
- Combettes B., 1993, « Grammaire de phrase et cohérence textuelle : le traitement des constructions détachées », in *Zeitschrift für Französische Sprache und Literatur*, CIII, 3, Stuttgart, Franz Steiner Verlag : 223-230.
- Combettes B., 1995, « La construction détachée portant sur l'objet du verbe: évolution syntaxique et textuelle », *Champs du signe* : 271-283.
- Combettes B., 1998, *Les Constructions détachées en français*, Paris-Gap, Ophrys.
- Combettes B., 2000, « L'apposition comme unité textuelle et constituant phrastique: approche diachronique », *Langue française*, 125 : 90-105.
- Condillac E. de, 1775, *Cours d'étude pour l'Instruction du Prince de Parme*, Tome I, *Grammaire*, Parme, Imprimerie Royale.
- Corblin F., 1995, *Les Formes de reprise dans le discours - Anaphores et chaînes de référence*, Rennes, PURennes.
- Damourette J., & Pichon, E., 1930-1950, *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*, Paris, d'Artrey.
- Dauzat A., 1947, *Grammaire raisonnée de la langue française*, Lyon.

- Delorme E., & Dougherty R., 1972 : “Apposition NP Constructions : *we, the men; we, men; I, a man;* etc.”, *Foundations of Language*, 8 : 2-29.
- Dessaintes M., 1960, *La Construction par insertion incidente (étude grammaticale et stylistique)*, Paris, d’Artrey.
- Dessaintes, M., 1966, « L’apposition : une fonction ou un mode de construction asyndétique? », in *Mélanges de grammaire française offerts à M. Maurice Grevisse*, Gembloux, Duculot : 69-104.
- Deulofeu J., 1979, « Les énoncés à constituant lexical détaché », *Recherches sur le français parlé*, 2 : 75-109.
- Du Marsais C. C., 1987, article « Apposition », *Les Véritables principes de la grammaire et autres textes*, Paris, Fayard, première édition 1729-1756.
- Dubois J., Giacomo M., Guespin L., Marcellesi C. & J.-B., Mével J.-P., 1973 : *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- Dupont N., 1985, *Linguistique du détachement en français*, Berne, Peter Lang.
- Eriksson O., 1980, *L’Attribut de localisation et les nexūs locatifs en français moderne*, Göteborg, Acta Universitatis Gothoburgensis, Romanica Gothoburgensia XVIII.
- Eriksson O., 1993, *La Phrase française - Essai d’un inventaire de ses constituants syntaxiques*, Göteborg, Acta Universitatis Gothoburgensis, Romanica Gothoburgensia XLII.
- Fauconnier G., 1974, *La Coréférence : syntaxe ou sémantique ?*, Paris, Éditions du Seuil.
- Fontanier P., 1968, *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion, coll. “Champs”, première édition 1821-1830.
- Forsgren M., 1981, « Mercredi 17 octobre - le mercredi 17 octobre », *Studia Neophilologica*, vol. 53 : 329-346.
- Forsgren M., 1988, « Apposition adnominale : déterminants et ordre des constituants », *Travaux de linguistique*, 17 : 137-157.
- Forsgren M., 1993, « L’adjectif et la fonction d’apposition : observations syntaxiques, sémantiques et pragmatiques », *L’Information grammaticale*, 58 : 15-22.
- Forsgren M., 1996, « Subordination syntaxique — subordination sémantico-pragmatique : le cas de l’apposition adnominale », in C. Muller (éd.), *Dépendance et intégration syntaxique. Subordination, coordination, connexion*, Tubingen, Niemeyer : 173-181.
- Forsgren M., 2000, « Apposition, attribut, épithète : même combat prédicatif ? », *Langue française*, 125 : 30-45.
- Fradin B., 1980, « Les phrases à adjectif frontal », *Linguistica Investigationes*, IV.
- Fradin B., 1990, « Approche des constructions à détachement. Inventaire », *Revue romane*, 52, 1 : 3-34.
- Fuentes Rodriguez, C., 1989, « De nuevo sobre la aposición », *Verba*, 16 : 215-236.
- Furukawa N., 1996, *Grammaire de la prédication seconde - Forme, sens et contraintes*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Gaiffe F., Maille E., Breuil E., Jahan S., Wagner L., Marijon M., 1936, *Grammaire Larousse du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Larousse.
- Galichet G., 1962, « Qu’est-ce que l’apposition ? », *Le français dans le monde*, 7.

- Galichet, G., 1957, « L'adjectif peut-il exercer la fonction apposition ? », *Le français moderne*, 3, juillet : 181-185.
- Girard abbé G., 1747, *Les Vrais Principes de la langue française*, Paris, réédition en fac-similé, Genève, Droz.
- Glatigny M., 1966, « L'adjectif en apposition se rapporte-t-il au nom ? », *Le français moderne*, 4, octobre, pp. 264-279.
- Hanon S., 1989, *Les Constructions absolues en français moderne*, Louvain-Paris, Peeters, BIG.
- Havu E. & Pierrard M., 2006, « Le détachement est-il une propriété basique de la prédication seconde ? ». *L'Information grammaticale*, n°109 : 20-26.
- Havu E. & Pierrard M., 2008, « Prédication seconde et lien appositif : intégration de prédicats et point d'ancrage », *Faits de Langue* 31-32 : 357-368
- Hockett C.-F., 1955, « Attribution and Apposition », *American Speech*, 30/2 : 99-102.
- Huot H., 1978, « Appositions et relatives appositives », *Recherches linguistiques*, 5-6, Université Paris VIII : 103-142.
- Imbs P., 1951, « Remarques sur la fonction épithète en français », *Mélanges de linguistique offerts à A. Dauzat*, Paris, d'Artrey : 147-166.
- Kleiber G., 1981, *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Paris, Klincksieck.
- Kleiber G., 1985, « Sur la sémantique et pragmatique des SN - *Le projet Delors, La camarade Catherine* », *L'Information grammaticale*, 27 : 3-9.
- Kleiber G., 1987 : *Relatives restrictives et relatives appositives : une opposition « introuvable »*, Tübingen, Max Niemeyer.
- Lago J., 1991, « Un type spécial de modification non restrictive : l'apposition », *Verba*, 18 : 487-520.
- Lago J., 1993, « Construction endocentrique, construction exocentrique, construction appositive », *Revue de linguistique romane*, 227-228 : 421-432.
- Lago J., 1994, « L'apposition est-elle une fonction ou un mode de construction? », *L'Information grammaticale*, 63 : 12-17.
- Lambrecht K., 1998, « Sur la relation formelle et fonctionnelle entre topiques et vocatifs », *Langues*, 1 : 34-45.
- Lancelot C., 1736 (11<sup>e</sup> édition) : *Nouvelle méthode latine pour apprendre facilement et en peu de temps la langue latine*, Paris, première édition 1644.
- Landais N., 1839 (2<sup>e</sup> édition), *Grammaire générale ou résumé de toutes les grammaires françaises*, Paris, Didier, première édition 1835.
- Lazard G., 1994, *L'Actance*, Paris, PUF.
- Le Goffic P., 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- Leeman D., 1998, *Les Circonstants en question(s)*, Paris, Kimé.
- Leeman D., 2000, « Compléments circonstanciels ou appositions ? », *Langue française*, 125 : 18-29.
- Lombard A., 1952, « L'apposition dans le français d'aujourd'hui », in *Mélanges de philologie romane offerts à M. Karl Michaelsson par ses amis et ses élèves*, Göteborg, Bergendahls : 322-350.

- Longrée D., 1990, « À propos du concept d'« apposition »: les constructions *rex Ancus et urbs Roma* », *L'Information grammaticale*, 45 : 8-13.
- Mahmoudian M., 1976, *Pour enseigner le français, présentation fonctionnelle de la langue*, Paris, PUF.
- Marandin J.-M. 1998, « Grammaire de l'incidence », version HTML, <http://www.llf.cnrs.fr/fr/Marandin>
- Marmontel J.-F., 1819, *Oeuvres complètes, Grammaire et logique*, Paris, Costes, tome seizième, première édition 1801.
- Mélis L., 1988, « La prédication seconde: présentation », *Travaux de Linguistique*, 17 : 7-12.
- Meyer C.-F., 1987, « Apposition in English », *Journal of English Linguistics*, 20/1 : 101-121.
- Meyer C.-F., 1989, « Restrictive Apposition : an Indeterminate Category », *English Studies*, 70/2 : 147-166.
- Meyer C.-F., 1992, *Apposition in contemporary English*, Cambridge University Press.
- Milner J.-C., 1973, *Arguments linguistiques*, Paris, Mame.
- Milner J.-C., 1976, « Raisonnements linguistiques : quelques remarques (réponse à Joëlle Tamine) », in J.-C. Chevalier & M. Gross (eds), *Méthodes en grammaire française*, Paris, Klincksieck : 153-164.
- Milner J.-C., 1978, *De la syntaxe à l'interprétation, quantités, insultes, exclamations*, Paris, Éditions du Seuil.
- Milner J.-C., 1982, *Ordres et raisons de langue*, Paris, Le Seuil.
- Mitterand, H., 1970, « Retour sur l'épithète et l'apposition en français », in *Mélanges Marcel Cohen*, Paris : 181-184.
- Morel M.-A. (ed.), 1991, « Intégration syntaxique et cohérence discursive », *Langages*, 104.
- Morier H., 1961, *Dictionnaire de poésie et de rhétorique*, Paris, PUF.
- Mounin G. (ed.), 1974, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, PUF.
- Muller C., 1998, « La portée variable des constructions attributives », in M. Bilger & alii (eds), *Analyse linguistique et approches de l'oral - Recueil d'études offert en hommage à Claire Blanche-Benveniste*, Leuven-Paris, Peeters : 239-247.
- Neveu F., 1998a, *Études sur l'apposition*, Paris, Honoré Champion.
- Neveu F., 1998b, « Les constructions appositives frontales et la structure informationnelle de l'énoncé », in M. Forsgren, K. Jonasson, H. Kronning (éds), *Prédication, assertion, information, Actes du Colloque d'Uppsala en Linguistique française, 6-9 juin 1996*, Acta Universitatis Upsaliensis, Studia Romanica Upsaliensia, Uppsala : 367-375.
- Neveu F., 1998c, « Prédication seconde, zones actanciennes et niveau macrosémantique - Le cas des appositions asymétriques », in B. Caron (éd.), *Proceedings of the XVIth International Congress of Linguists, 20-25 July 1997*, Pergamon, Oxford, Elsevier Science Ltd. (CD Rom, paper 0237, 12 pages).
- Neveu F., 2000a, « Quelle syntaxe pour l'apposition ? Les types d'appariement des appositions frontales et la continuité référentielle », in F. Neveu (éd.), *Langue française*, 125, « Nouvelles recherches sur l'apposition »: 106-124.

- Neveu F. 2000b, « De la syntaxe à l'image textuelle - Ponctuation et niveaux d'analyse linguistique », *La Licorne*, 52, « La ponctuation », Université de Poitiers : 201-215.
- Neveu F., 2000c, « Les détachements gauches asymétriques, entre microsyntaxe et macrosyntaxe », in Englebert, M. Pierrard, L. Rosier, D. Van Raemdonck (éds), *Actes du XXII<sup>e</sup> Congrès International de Linguistique et de Philologie Romanes, volume VI, De la grammaire des formes à la grammaire du sens*, Bruxelles, Niemeyer : 371-377.
- Neveu F., 2003a, « *Détachement, adjonction, discontinuité, incidence... Présentation* », in F. Neveu (éd.), « Linguistique du détachement », *Cahiers de praxématique*, n° 40, Montpellier, Université Montpellier III, CNRS, UMR 5475 : 7-19.
- Neveu F., 2003b, « Grammaires de l'adresse – Aspects de la discontinuité syntaxique », in F. Neveu (éd.), « Linguistique du détachement », *Cahiers de praxématique*, n° 40, Montpellier, Université Montpellier III, CNRS, UMR 5475: 27-42.
- Neveu F., 2003c, « La glose et le système appositif », in A. Steuckardt & A. Niklas-Salminen, *Le Mot et sa glose*, Aix-en-Provence, Presses de l'Université de Provence, « Langues et langages », 9 :143-167.
- Neveu F., 2004, « Support et référenciateur de l'adjectif dans le système appositif – Sur l'interprétation des prédicats détachés », texte de communication en séance plénière au colloque international *L'adjectif en français et à travers les langues*, 28-30 juin 2001, Université de Caen/CNRS, Centre de Recherches Inter-Langues sur la Signification en Contexte, Presses Universitaires de Caen: 337-356.
- Neveu F., 2006, *L'Information grammaticale*, n° 109 (mars), « Approches de la discontinuité syntaxique et énonciative ». Actes de la journée d'études CONSCILA, Université Paris VII (décembre 2004), 60 pages.
- Neveu F., 2007, « Détachement et connexité », in Claude Guimier (ed.), « Éléments de relation : de la phrase au texte », *Syntaxe et Sémantique*, 8 : 165-177.
- Neveu F., 2009, (en collab. avec Denis Apothéloz et Bernard Combettes), *Les linguistiques du détachement*, actes du colloque international de Nancy (juin 2006), Berne, Peter lang, coll. « Sciences pour la communication », vol. 87.
- Neveu F., 2011, « Détacher est-ce décondenser ? Un regard sur les avant-postes de l'énoncé en français », *L'Information grammaticale*, n° 130 : 18-23.
- Neveu F., 2020, « Détachement et adjectivité », in F. Neveu & A. Roig (dir.), *L'Adjectivité. Approches descriptives de la linguistique adjectivale*, Berlin, De Gruyter : 91-126.
- Noailly M., 1990, *Le Substantif épithète*, Paris, PUF.
- Noailly M., 1999, *L'Adjectif en français*, Paris-Gap, Ophrys.
- Noailly M., 2000, « Apposition, coordination, reformulation dans les suites de deux GN juxtaposés », *Langue française*, 125 : 46-59.
- Norwood J.-E., 1954, « The Loose Appositive in Present-Day English », *American Speech*, 29/4 : 267-271.

- Palm L., 1989, "On va à la Mouff' ?" *Étude sur la syntaxe des noms de rue en français contemporain*, Uppsala, Studia Romanica Upsaliensia 45.
- Picabia L., 1991, « Article zéro et structures apposées », *Langages*, 102 : 88-102.
- Picabia L., 1992, « Apposition droite - apposition gauche/Apposition circonstancielle - apposition attributive », in L. Tasmowski & A. Zribi-Hertz, *De la musique à la linguistique. Hommages à Nicolas Ruwet*, Gand, Communication et Cognition : 426-439.
- Picabia L., 2000, « Appositions nominales et déterminant zéro : le cas des appositions frontales », *Langue française*, 125 : 71-89.
- Pignon J., 1961, « L'apposition », *Le français moderne*, 4, octobre : 252-257.
- Prebensen H., 1973, « Apposition, attribut indirect et complément de circonstance en français moderne », *Actes du V<sup>e</sup> Congrès des Romanistes scandinaves*, Turku : 149-159.
- Raabe H., 1975, « Sind Appositionen mit ihrer Basis referenzidentisch ? Apposition, Gegenstandsidentität und Referenzidentität », *Festschrift Hugo Moser*, Düsseldorf : 312-339.
- Raabe H., 1979, *Apposition - Untersuchungen zum Begriff und Struktur, im Französischen unter weiteren Berücksichtigung des Deutschen und Englischen*, Tübingen, Gunter Narr.
- Rastier F., & alii, 1994, *Sémantique pour l'analyse - De la linguistique à l'informatique*, Paris, Masson.
- Regula M., 1967, « Nature et formes de l'annexe syntaxique », in *Mélanges John Orr, Revue de Linguistique romane*, 31 : 331-340.
- Regula M., 1969, « Wesen, Form und Anwendungsbereich der Apposition », *Études romanes de Lund*, 18, pp. 164-177.
- Reichler-Béguelin M.-J., 1995, « Les problèmes d'emploi du gérondif et des participiales en français contemporain », in K. Zaleska & A. Cataldi, *Le Français Langue Etrangère à l'Université : théorie et pratique*, Varsovie, Uniwersytet Warszawski, Instytut Romanistyki : 243-260.
- Riegel M., 1985, *L'Adjectif attribut*, Paris, PUF.
- Rioul R., 1983, « Les appositions dans la grammaire française », *L'Information grammaticale*, 18 : 21-29.
- Rohrer C., 1968, « Appositive Konstruktionen im Französischen », *Word*, 24 : 392-409.
- Rosier I. (ed.), 1988, *L'Héritage des grammairiens latins, de l'Antiquité aux Lumières, Actes du colloque de Chantilly, 2-4 sept. 1987*, Louvain-Paris, Peeters, BIG.
- Rothenberg M., 1970, « Quelques remarques sur les relations syntaxiques de l'adjectif qualificatif en français contemporain », *Folia Linguistica*, 4 : 229-268.
- Ruelle P., 1970, « L'apposition par transfert et par analogie en français », in *Linguistique contemporaine, hommage à Eric Buyssens*, Bruxelles : 199-206.
- Saugstrup P., 1984, *Apposition og frit prædikat i moderne fransk*, Prisopgave Odense Universitet.
- Seiler H., 1960, *Relativsatz, Attribut und Apposition*, Wiesbaden.
- Serbat G., 1981, *Cas et fonctions - Étude des principales doctrines casuelles du Moyen Age à nos jours*, Paris, PUF

- Silvestre De Sacy A.-I., 1852 (8<sup>e</sup> édition), *Principes de grammaire générale mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues*, Paris, Hachette, première édition 1799.
- Skårup P., 1975, *Les Premières zones de la proposition en ancien français - Essai de syntaxe de position*, Études romanes de l'Université de Copenhague 6, Copenhague, Akademisk Forlag.
- Sopher H., 1971, « Apposition », *English Studies*, 52 : 401-412.
- Soublin F. & Tamine J., 1973, « Métaphores et cadres syntaxiques : la juxtaposition », *Le Français Moderne*, XLI, 3 : 240-255.
- Spore P., 1974, « Apposition og frit prædikat », *NOK*, 6.
- Taboada M., 1978, « Relaciones sintacticas en el interior de la frase nominal : la aposicion », *Verba*, 5 : 315-340.
- Tamba-Mecz I., 1975, « Système de l'identification métaphorique dans la construction appositive », *Le français moderne*, 3 : 234-255.
- Tamine J., 1976, « Une discussion de méthode à propos de l'apposition » in J.-C. Chevalier & M. Gross (eds), *Méthodes en grammaire française*, Paris, Klincksieck : 133-150.
- Tesnière L., 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- Thurot C., 1868, *Notices et extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des théories grammaticales au Moyen Age*, Paris, Imprimerie impériale.
- Van Den Bussche H., 1988, « Typologie des constructions appositives », *Travaux de linguistique*, 17 : 117-135.
- Wilmet M., 1986, « Apposition, épithète détachée et attribut », *Enjeux*, 10 : 65-69.
- Wilmet M., 1997, « L'apposition : une fonction à réestimer », in G. Kleiber & M. Riegel (eds), *Les Formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin*, Louvain-La-Neuve, Duculot : 413-422.
- Wilmet M., 1998, « « Essai de typologie de la prédication », in M. Forsgren, K. Jonasson, H. Kronning, *Prédication, assertion, information. Actes du colloque d'Uppsala en linguistique française*, 6-9 juin 1996, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis : 605-613.
- Wilmet M., 2010, *Grammaire critique du français*, 5<sup>e</sup> édition entièrement revue, Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- Zemb J.-M., 1968, *Les Structures logiques de la proposition allemande - Contribution à l'étude des rapports entre le langage et la pensée*, Paris, OCDL.
- Zemb J.-M., 1978, *Vergleichende Grammatik Französisch-Deutsch 1*, Duden.